

LA

QUESTION DU CONGO

depuis son origine jusqu'aujourd'hui

EXPLORATIONS — ASSOCIATIONS DU CONGO
ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO — CONFÉRENCE DE BERLIN
GÉOGRAPHIE DU BASSIN DU CONGO

PAR

J. DU FIEF

Secrétaire général de la *Société royale belge de Géographie*, professeur honoraire
de l'Athénée royal de Bruxelles, etc.

AVEC UNE CARTE DE L'AFRIQUE CENTRALE

(Extrait du *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1885, n° 3.)

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE
171, Rue Potagère

1885

LA
QUESTION DU CONGO

PAR

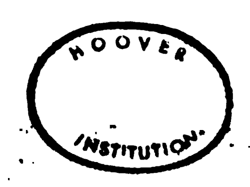
J. DU FIEF

Secrétaire général de la Société royale belge de Géographie.

AVANT-PROPOS.

La *question du Congo* est devenue, dans ces derniers temps, un fait politique et géographique des plus considérables par la solution que lui ont donnée les conventions qui ont reconnu l'Association du Congo comme État souverain, et par les décisions de la Conférence de Berlin qui a proclamé le bassin du fleuve Congo librement ouvert au commerce de toutes les nations. Cependant ce fait, si important qu'il soit, a été accueilli, en Belgique, avec hostilité par quelques-uns, avec engouement par un assez grand nombre, avec défiance ou indifférence par le plus grand nombre de nos concitoyens. Nous pensons que l'exagération de ces sentiments ne provient que de l'ignorance sur la valeur réelle de l'œuvre accomplie. Nous avons donc cru utile, non d'en faire un panégyrique, les promoteurs et les collaborateurs de cette œuvre colossale sont au-dessus de nos éloges, mais d'en présenter simplement, dans un tableau d'ensemble, tous les éléments actuellement connus mais encore disséminés (1) : les principales explorations qui ont

(1) Bibliographie : Société royale belge de géographie, Bulletin, t. I-IX. — Documents présentés aux Chambres législatives de Belgique. — A.-J. WAUTERS, Le Mouvement géographique. Le Congo au point de vue économique.



fait connaître le bassin du Congo, les origines et les actes de l'Association du Congo, sa transformation en État souverain, les grandes décisions de la Conférence de Berlin, enfin les notions géographiques acquises jusqu'à présent sur le vaste bassin de l'Afrique centrale.

I. — Les explorations du bassin du Congo, 1485-1877.

xve-xviiie siècle. — Il y a quatre cents ans, un marin portugais, nommé *Diego Cam*, fut envoyé par son souverain pour continuer l'exploration de la côte occidentale de l'Afrique. Il rencontra une grande embouchure de fleuve (1485) et y planta, sur la rive sud, un *padrao*, une borne en pierre ornée des armoiries du Portugal et d'une croix, pour marquer à la fois la prise de possession et le but religieux de la conquête. Cette embouchure était celle du Zaïré ou Congo, dont le nom figura dès lors sur les cartes. En remontant le fleuve, Diego Cam fit la connaissance d'un roi du Congo ; dans un second voyage, il amena à Lisbonne un indigène qui fut solennellement baptisé. — Tel fut, à la fin du xve siècle, le point de départ de l'œuvre d'exploration géographique et de civilisation qui a été sérieusement entreprise au xixe siècle et qui vient d'entrer dans une phase nouvelle par l'initiative du roi des Belges, Léopold II.

Les explorations du xvie siècle ont passé devant la côte et n'ont rien fourni sur l'intérieur de la région du Zaïré. Il n'y

— Banning, La Conférence de Berlin (Revue de Belgique). — Jooris, L'acte général de la Conférence de Berlin. — Ch. Faure, La Conférence africaine de Berlin.— L'Afrique explorée et civilisée. Genève, V^{e} et VIe année. — Delmer Morgan, The Free State of the Congo (R. Geogr. Soc. Procedings. April 1885). — Explorations by the Rev. George Grenfell and T.-J. Comber an the Congo from Stanley Pool to Bangala (id.). — Wichmann, Der Kongo Staat und die europäisches Kolonien in Afrika (Mittheilungen. Gotha, 31 B. IV). — Dr J. Falkenstein, Die Zukunfst der Kungo u. Guinea gebiete. — A. v. Danckelman, Observations météorologiques faites à Vivi et climatologie de la côte sud-ouest d'Afrique en général. — Kiepert, Carte du bassin du Congo.

a rien à en citer que le voyage de *Duarte Lopez*, qui partit d'Evora en 1578 et resta à Loanda jusqu'à 1587. Il fut envoyé par le roi du Congo en ambassade auprès de Sixte-Quint et de Philippe II pour leur exposer le triste état du christianisme dans le Congo et solliciter des secours en apôtres, en soldats et en argent; mais il ne reçut que des promesses.

Dans le XVII[e] siècle, des missionnaires visitent le Congo; on a trois relations de missionnaires italiens : l'une a pour auteur *Carli di Placenza*; l'autre (1654-1668) *Antonio di Cavazzi*; la troisième (1696-1706), *Antonio Zachelli*. Ils n'allèrent pas au delà du royaume de Congo, c'est-à-dire du petit royaume qui subsiste encore aujourd'hui et a San-Salvador pour capitale, non loin de la rive gauche inférieure du fleuve. Toutefois ces anciennes relations, surtout les deux dernières, sont loin d'être inutiles; car dans ces pays, il ne faut pas s'éloigner beaucoup des établissements européens de la côte pour tout retrouver, hommes et choses, dans le même état qu'il y a des siècles.

Le XVIII[e] siècle ne fit guère progresser l'exploration du bassin du Congo. Ce n'est que dans la seconde moitié de ce siècle que quelques voyageurs s'y aventurèrent : *Belgarde* qui pénétra dans le Congo (1766), le missionnaire français *Descourvières* et l'abbé *Joli*, qui (1768 à 1770) s'établirent dans le Kacongo, apprirent la langue indigène et, protégés par le roi du pays, firent de nombreux prosélytes; ils durent revenir en France rétablir leur santé; puis quelques missionnaires portugais (1781) qui allèrent à San-Salvador. Enfin, en 1797-98, le portugais *Lacerda* fit un véritable voyage d'exploration géographique; connu déjà par son exploration du Brésil, il fut mis par le gouvernement portugais à la tête d'une expédition importante chargée de reconnaître l'intérieur du Mozambique; il partit de Tété, s'avança dans l'intérieur jusqu'aux États du Muata de Cazembé et jusqu'à la capitale du pays de Lunda, où la mort l'empêcha d'accomplir le premier la traversée du continent africain.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, on n'avait pas encore] nétré dans le bassin inférieur du Congo, au delà de San-S vador, et à l'E. un seul voyageur s'était avancé jusque d: la région des lacs d'où sort le cours supérieur du fleu Toutefois, à cette époque, une *association africaine* se form Londres dans le but de favoriser les voyages d'explorat dans l'intérieur de l'Afrique. C'est alors que cette explorat fut régulièrement entamée. Un Anglais, *George Brown*, pé tra par la Nubie dans le Darfour où il séjourna de 179: 1796; un Danois, *Hornemann*, partit du Caire (1798) où trouvait Bonaparte avec son armée, traversa le désert, all Mourzouk, dans le Fezzan, puis à Tripoli, d'où il expédia : notes de voyage à la Société de Londres; après quoi il pa avec l'intention d'aller au Bornou et ne revint plus; enfin Écossais, *Mungo Park*, fit deux voyages (1795 et 1805) d: lesquels il ouvrit la route du Soudan par l'ouest et fit le p mier connaître le Niger.

XIXe SIÈCLE. — Au commencement du XIXe siècle l'attac de l'Afrique intérieure était posée comme une entrepris poursuivre régulièrement du moins par le nord; mais ce du bassin du Congo devait rester encore longtemps stati naire.

Une première tentative fut cependant faite par l'Anglete en 1816. La découverte du Niger par Mungo Park avait 1 naître deux suppositions : l'une, que ce fleuve devait déb cher dans le golfe de Benin; l'autre, qu'il parcourait tout l' térieur et débouchait à l'estuaire du Zaïré ou fleuve Congo.

Cette dernière opinion, qui dominait en Angleterre, organiser (1816) une expédition. Celle-ci fut commandée par capitaine Tuckey et chargée de remonter le Zaïre aussi l que possible et de recueillir des données géographiques s l'intérieur du continent; mais à 450 kilomètres de la côte, navigation fut arrêtée par les rapides du fleuve; la mort

capitaine et d'un grand nombre de ses compagnons mit fin à l'entreprise. Depuis lors aucune tentative ne fut plus faite sur le Zaïre au delà du point où Tuckey était tombé, jusqu'au moment où soixante ans plus tard Stanley y arriva, revenant de l'est, et rapporta le tracé du cours du fleuve.

Durant ce long intervalle le bassin du Congo fut d'une part entamé sur quelques points de ses frontières, et d'autre part traversé au S. et à l'E. par Livingstone et Cameron.

En 1843, les Français prirent possession de l'estuaire du Gabon et plus tard (1849-1861) des officiers y firent des reconnaissances. — *Graça* (de 1843 à 1846) suivit le cours de la Coanza, s'avança dans l'intérieur jusque Katendé vers le point de partage du bassin du Congo et du Zambèse, et, traversant plusieurs affluents supérieurs du fleuve Congo, s'avança jusque Kabébé dans le Moloua. — Quelques années après (1850-1851 et 1855) *Ladislas Madgyar* parcourait la même région et s'avançait au N. (8° lat. S.) jusqu'à *Yah Quilem*, sur le Casaï, affluent probable du Congo. — Avant de parler des grandes traversées de Livingstone et de Cameron, notons encore : à l'ouest, en 1857, le voyage de *Bastian*, dans le Congo, d'Ambriz à San-Salvador, et celui de *Hunt* qui remonta le fleuve jusqu'aux cataractes ; en 1858, celui de *Bedingfield*, qui remonta le fleuve jusqu'à M'Boma ; à l'E., les premières grandes découvertes dans la région des sources du Nil et de la limite orientale du bassin du Congo : en 1857-1859, l'exploration du capitaine *Burton* et du lieutenant *Speke*, envoyés par la Société de géographie de Londres, qui, partis de Zanzibar, découvrirent le lac Tanganyka ; puis Speke, ayant quitté Burton qui était tombé malade, se dirigea au N. et découvrit (1858) le grand lac ou Nyanza qu'il appela lac Victoria et dont il reconnut la rive méridionale. Dès ce moment la voie de Zanzibar devint la principale entrée dans l'Afrique centrale.

LIVINGSTONE. 1840-1873. — Depuis 1840, *Livingstone* avait séjourné comme missionnaire dans les régions situées entre

le Zambèse et la colonie du Cap. En 1849, il commença ses célèbres explorations; il découvrit le lac N'Gami et atteignit le centre du Zambèse; dans un second voyage (1853-56) qui avait pour but l'exploration du Zambèse, il partit de Sescheké, sur le Zambèse, arriva à Loanda en passant par la région où commencent les affluents de gauche du Congo, puis il revint de Loanda à Quilimane, sur la côte de Mozambique, accomplissant ainsi le premier la traversée de l'Afrique d'une côte à l'autre et rapportant de nombreuses notions sur des régions complètement inconnues avant lui. Dans sa troisième expédition (1858-64), il resta en dehors du bassin du Congo; il explora encore le bassin du Zambèse et fit connaître le Nyassa et le Chiré; dans sa quatrième expédition (mars 1866 à 1873), il partit de Zanzibar, passa par le bassin de la Rovouma, le pays des Mazitous (au N.-O. du lac Nyassa), le Lobisa, le Lobemba, le Cazembé, où il trouva le lac Moéro, remonta la rivière Louapoula qui s'y déverse au S. et découvrit ainsi le grand lac Banguéolo; puis il gagna le lac Tanganyka, s'arrêta à Oudjiji, d'où il envoya de ses nouvelles en Europe, démentant le bruit de sa mort; puis il reprit son exploration à l'O. du Tanganyka, suivit le Loualaba qui sort du lac Moéro, découvrit le lac Kamolondo (Oulendji ou Landji) et à l'O. un autre lac (Iki ou Tchéboungo) qu'il appela Lincoln, s'avanca au N. jusqu'à 4° lat. S., puis revint à Oudjiji (1872). Dans cette exploration il acquit la certitude que les eaux qu'il rencontra appartenait à un autre bassin que celui du Zambèse. Il se trouvait en effet dans la partie orientale du bassin du Congo, et il avait vu le cours supérieur de ce fleuve, le Loualaba. D'Oudjiji, il revint par le Manyéma et le Katanga au sud du lac Banguéolo, où il mourut le 4 mai 1873. Il avait ouvert aux Européens le centre du continent africain, et il avait montré aux nègres l'exemple du courage et des vertus dont l'homme blanc est capable.

STANLEY. 1869-1872. — Cependant en 1869 on n'avait

encore reçu aucune nouvelle de Livingstone dont les lettres n'étaient point parvenues en Europe. C'est alors, le 16 octobre 1869, que *James Gordon Bennett*, directeur du journal américain le *New-York Herald*, manda de Madrid à Paris son correspondant *Henri Stanley* et lui dit tout simplement d'aller à la recherche de Livingstone, mais de passer d'abord par le canal de Suez, Jérusalem, la Crimée, la Perse et l'Inde pour y recueillir quelques faits divers. Et Stanley partit. Il fit la tournée préalable qui lui avait été indiquée et le 6 janvier 1871 il aborda à Zanzibar venant de Bombay. De Zanzibar il s'avança vers l'ouest, avec une forte caravane, passa par l'Ousagara, l'Ougogo, l'Ouyanzi, l'Ounyamouési et l'Outakama, et le 10 novembre 1871, après deux cent trente-six jours d'un pénible voyage depuis la côte, il retrouva Livingstone à Oudjiji, sur le Tanganyka. Il explora avec lui, pendant près de quatre mois, la partie septentrionale du Tanganyka pour en rechercher les relations avec les bassins voisins à l'E. et à l'O.; puis il revint en Europe, en mars 1872.

Cameron. 1873-1875. — Lorsque Stanley partit pour rechercher Livingstone, la Société de géographie de Londres avait, dans le même but, organisé une expédition qui resta sans suite; quand on apprit que le célèbre explorateur était retrouvé, un lieutenant de la marine anglaise, *Verney Lowett Cameron*, offrit d'explorer la région du Victoria Nyanza et de s'avancer de là dans l'intérieur vers le Loualaba. Il se rendit à Zanzibar en janvier 1873, passa comme Stanley, par l'Ousagara, l'Ougogo, l'Ounyamouési et arriva à Oudjiji le 18 février. Il fit en barque tout le tour de la moitié méridionale du lac au sud d'Oudjiji, découvrit la rivière Loukouga qui en sort vers l'ouest et ne put la descendre à cause des herbes dont elle était encombrée. Il abandonna alors le lac et s'aventura vers le nord-ouest, dans le Manyéma où l'on avait conservé un bon souvenir de Livingstone, et il arriva à Nyangoué, sur le Loualaba; arrêté par les prétentions d'un chef du

pays, il ne voulut pas entreprendre de descendre cette rivière, tourna vers le sud à travers l'Ouroua, rencontra le lac Kassali, un des nombreux lacs que traverse le Loualaba, puis obliquant vers le S.-O. à travers l'Oussambi, il passa près des sources du Zambèse, près du lac Dilolo que Livingstone avait découvert; enfin marchant vers l'ouest, il suivit pendant quelque temps la ligne de partage qui sépare le bassin du Zambèse de celui de la Coanza, passa à Bihé et arriva enfin à Katombéla, petit port au nord de Benguéla, en novembre 1875, après un voyage de deux ans et huit mois depuis son départ de Bagamoyo. Il avait parcouru 5,500 kilomètres dont 1,900 en pays inconnus avant lui. Il avait traversé le bassin du Congo plus au centre que ne l'avait fait Livingstone.

Stanley. 1874-1877. — Au moment du retour de Cameron, à la fin de 1875, on ne connaissait du fleuve Congo que ce qui était déjà connu en 1816, au temps de Tuckey c'est-à-dire la partie inférieure jusqu'aux premières cataractes, soit à peu près trois cents kilomètres, on ne savait ce qu'était le fleuve au delà; au S. et à l'E., Cameron et Livingstone avaient traversé des cours d'eau dont on ignorait encore les rapports avec le Congo; sur le Loualaba, Cameron n'avait pas dépassé au Nord Nyangoué, à 4° lat. S. Le moment approchait où l'on allait relier sur la carte Nyangoué au Congo inférieur.

Depuis le 15 août 1874, Stanley s'était remis en route pour le compte du journal américain le *New York Herald* et du journal anglais le *Daily Telegraph*, avec le projet de continuer l'œuvre d'exploration entreprise par Livingstone, Burton, Speke et Grant. Le 21 septembre il était de nouveau à Zanzibar et trois semaines après il mettait le pied, à Bagamoyo, sur le continent africain. Il se rendit d'abord au lac Victoria dont il fit le tour, visita le pays d'Ouganda et l'Albert Nyanza au N., le pays de Karagoué, à l'O. du lac Victoria, et découvrit le Kadjéra, ou le Nil-Alexandra, l'une des sources du

Nil. Forcé, par l'hostilité des indigènes, de renoncer à l'exploration de l'Albert Nyanza, Stanley se rendit au Tanganyka dont il explora complètement le tour, et chercha à reconnaître le cours du Loukouga. Il traversa le Manyéma; au delà de Nyangoué, il mit à flot sur le Loualaba un bateau démontable, *la Lady Alice*, avec d'autres barques et descendit le fleuve vers l'inconnu. Il traversa ainsi tout le centre de l'Afrique au milieu de dangers incessants que lui présentaient les cataractes ou les rapides du fleuve et l'hostilité de populations féroces; il arriva le 30 juillet 1877, à Isanghila, où il abandonna le fleuve dont il venait de suivre le cours majestueux et il se rendit par terre jusqu'à l'embouchure, à Banana, où il arriva le 12 août. Il avait traversé l'Afrique équatoriale en deux ans et huit mois, en parcourant par terre et par eau 11,517 kilomètres. Il ramena encore, par le Cap, à Zanzibar tout ce qui restait de ses compagnons de voyage. Enfin, le 13 décembre 1877, il quitta Zanzibar pour venir apporter à l'Europe étonnée l'émouvant récit de sa prodigieuse exploration.

Pendant que Stanley accomplissait ce voyage à travers le mystérieux continent, quelques explorations partielles avaient été faites :

De Compiègne et *Marche* (1873-74) s'étaient avancés le long de l'Ogôoué plus loin que leurs devanciers; *Gissfeld* et *Bastian* (1873-75) avaient exploré le pays entre le Quilou et le Congo, mais n'avaient pu continuer; *Savorgnan de Brazza* et *Marche* (1875-77) avaient remonté le cours de l'Ogôoué et étaient arrivés dans le pays des Aduna (13° long. E. de Greenwich) qui n'avait pas encore été visité par les Européens; *Pogge* (1875-76), continuant une expédition commencée par Homeyer, s'était avancé par Malanga, jusqu'à Kiziméné (8° lat. S., 21° long. E.), résidence du Muata Yamvo.

En résumé, jusqu'à la fin de 1877, les Portugais avaient découvert et occupé, depuis quatre siècles, le littoral du Congo et établi leur suprématie dans l'intérieur jusqu'à une

distance de trois à quatre degrés; leurs missionnaires y avaient prêché le christianisme et leurs trafiquants avaient exploité l'intérieur de Loanda à Quilimane; la France avait commencé l'exploration des bassins du Gabon et de l'Ogôoué, limitrophes du bassin inférieur du Congo; de l'Allemagne étaient venus quelques voyageurs qui avaient visité la région du cours inférieur ou s'étaient avancés dans la partie sud de ce bassin; l'Angleterre avait envoyé les explorateurs les plus nombreux, les plus persévérants et les plus heureux, à qui l'on doit la plus grande partie des notions géographiques acquises sur l'Afrique centrale.

Les dernières explorations avaient signalé l'exubérance en population et en richesses naturelles de régions que l'on avait toujours crues désertes; mais en même temps elles avaient fait connaître toutes les horreurs que produisait en Afrique la traite des nègres pratiquée par les blancs et par les noirs eux-mêmes. Le moment était arrivé où la Belgique allait donner à l'exploration africaine une impulsion et un caractère nouveaux avec une organisation pacifique, régulière et permanente.

II. — L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE. — L'ASSOCIATION DU CONGO.

ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE. — Le 12 septembre 1876, *Léopold II*, roi des Belges, réunit dans son palais de Bruxelles une conférence géographique, composée de présidents de sociétés de géographie, d'hommes politiques, de géographes et de voyageurs. Le Roi prononça un discours que nous reproduisons parce qu'il caractérise nettement le but de l'entreprise.

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'ai-
» mable empressement avec lequel vous avez bien voulu vous

» rendre à mon invitation. Outre la satisfaction que j'aurai à » entendre discuter ici les problèmes à la solution desquels nous » nous intéressons, j'éprouve le plus vif plaisir à me rencon- » trer avec des hommes distingués dont j'ai suivi depuis des » années les travaux et les valeureux efforts en faveur de la » civilisation.

» Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui mé- » ritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. » Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle » n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui envelop- » pent des populations entières, c'est, si j'ose le dire, une » croisade digne de ce siècle de progrès ; et je suis heureux » de constater combien le sentiment public est favorable à son » accomplissement ; le courant est avec nous.

» Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, » bon nombre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage » pour le but commun qu'ils poursuivent à ce que l'on pût se » réunir et conférer en vue de régler la marche, de combiner » les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter » les doubles emplois.

» Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait » un terrain bien choisi pour une semblable réunion et c'est ce » qui m'a enhardi à vous appeler tous, ici, chez moi, dans la » petite conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir » aujourd'hui. Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à » Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes. Non, » messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et » satisfaite de son sort ; je n'ai d'autre ambition que de la bien » servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insen- » sible à l'honneur qui résulterait pour mon pays qu'un progrès » important dans une question qui marquera dans notre » époque, fût daté de Bruxelles. Je serais heureux que » Bruxelles devînt en quelque sorte le quartier général de ce » mouvement civilisateur.

» Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer » dans vos convenances de venir discuter et préciser en com- » mun, avec l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, » les moyens à employer pour planter définitivement l'éten- » dard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale; de » convenir de ce qu'il y aurait à faire pour intéresser le public » à votre noble entreprise et pour l'amener à y apporter son » obole. Car, messieurs, dans les œuvres de ce genre, c'est le » concours du grand nombre qui fait le succès, c'est la sym- » pathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

» De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si » tous ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose, » consentaient à le verser à la caisse destinée à supprimer la » traite dans l'intérieur de l'Afrique.

» De grands progrès ont déjà été accomplis, l'inconnu a été » attaqué de bien des côtés; et si ceux ici présents qui ont en- » richi la science de si importantes découvertes, voulaient » nous en retracer les points principaux, leur exposé serait » pour tous un puissant encouragement.

» Parmi les questions qui seraient encore à examiner, on a » cité les suivantes :

» 1° Désignation précise des bases d'opération à acquérir » sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, » soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou loca- » tions à régler avec les particuliers ;

» 2° Désignation des routes à ouvrir successivement vers » l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et paci » ficatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage » d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer de » arbitres justes, désintéressés, etc.

» 3° Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité inter » national et central et de comités nationaux pour en pour » suivre l'exécution, chacun en ce qui le concernera, en ex » poser le but au public de tous les pays et faire au sentimen



» charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais » adressé en vain.

» Tels sont, messieurs, divers points qui semblent mériter » votre attention ; s'il en est d'autres, ils se dégageront de vos » discussions et vous ne manquerez pas de les éclaircir.

» Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la » grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me » mets à votre disposition dans ce but et je vous souhaite cor» dialement la bienvenue. »

Ce discours signalait déjà tous les points qui se sont réalisés depuis lors : créations, par achats de terrains ou par conventions, de stations entre Zanzibar et l'embouchure du Congo, introduction pacifique de la civilisation dans l'Afrique centrale, création de comités nationaux pour trouver les ressources nécessaires, et par dessus tout, complet désintéressement matériel avec amour-propre national du généreux promoteur de l'entreprise.

Pour atteindre le but proposé, c'est-à-dire explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, faciliter l'ouverture de voies qui fassent pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, et rechercher des moyens pour la suppression de la traite des nègres en Afrique, la Conférence déclara qu'il fallait : 1° organiser, sur un plan international commun, l'exploration des parties inconnues de l'Afrique, en limitant la région à explorer, à l'orient et à l'occident, par les deux mers, au midi par le bassin du Zambèse, au nord par les frontières du nouveau territoire égyptien et le Soudan indépendant ; 2° établir comme bases de ces explorations, un certain nombre de stations scientifiques et hospitalières, sortes d'entrepôts destinés à fournir aux voyageurs des moyens d'existence et d'exploration, et placées, par exemple, à Bagamoyo et à Loanda, et dans l'intérieur à Oudjiji, Nyangoué, la résidence du roi ou un point quelconque dans les domaines du Muata-Yamvo, ou en d'autres points que l'expérience viendrait

à signaler. Elle reconnaissait désirable de voir s'établir des communications entre ces stations.

Quant au système d'organisation, la Conférence décida qu'il fallait constituer une *Commission internationale* d'exploration et de civilisation de l'Afrique centrale, et des *Comités nationaux* qui se tiendraient en rapport avec la Commission dans le but de centraliser, autant que possible, les efforts faits par leurs nationaux, et de faciliter par leur concours l'exécution des résolutions de la Commission. La Commission aurait pour tâche de diriger, par l'organe d'un *Comité exécutif*, les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association, et de gérer les fonds fournis par les gouvernements, par les Comités nationaux et par des particuliers.

Ainsi fut constituée l'*Association internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale.*

En suite de ces premières décisions, les membres de la Commission internationale et du Comité exécutif furent nommés et des comités nationaux s'établirent en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Belgique, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en France, en Portugal, en Suisse, en Russie et aux États-Unis.

Comités nationaux. — Le Comité national belge fut le premier régulièrement organisé et le premier en mesure de mettre la main à l'œuvre. La Commission internationale fut donc convoquée à Bruxelles, le 20 juin 1877, pour arrêter un plan d'opération et utiliser encore la saison favorable de cette année. Dans cette seconde réunion, présidée encore par le Roi des Belges, on arrêta le plan d'une expédition qui, partant de Zanzibar, irait fonder une station au lac Tanganyka ou dans le voisinage. C'est en suite de cette décision que le 15 octobre suivant la première expédition partit de Bruxelles pour Zanzibar. Elle était composée du capitaine *Crespel*, du lieutenant *Cambier* et de M. *Maes*, docteur en sciences naturelles. Elle eut pour résultat la fondation de la station de Ka-



réma, sur le lac Tanganyka, en août 1879. Elle fut suivie de ce côté, successivement par les expéditions qui eurent pour chefs le capitaine *Popelin* (1879), *Carter* (1879) avec quatre éléphants des Indes, le capitaine *Ramaeckers* (1881), le lieutenant *Storms* (1882) qui fonda le station de *Mpala*, sur la rive occidentale du lac, vis-à-vis de Karéma, et le lieutenant *Becker* (1884).

Toutes ces expéditions dans l'Afrique orientale, conduites par des Belges et organisées au moyen de fonds presque uniquement fournis par la Belgique et surtout par le Roi Léopold II, n'en conservèrent pas moins le but et le caractère d'intérêt général que la Conférence de Bruxelles de 1876 avait assignés à l'Association internationale africaine; mais presque partout la collaboration internationale, convenue d'abord, ne tarda pas à dégénérer en tendances nationales qui donnèrent naissance à des entreprises particulières. La première, la Société de géographie de Londres avait jugé que, « pour l'Angleterre, l'exploration de l'Afrique serait plus efficacement continuée et que les fonds seraient plus facilement réunis par une entreprise nationale séparée que par une association internationale. » Toutefois comme marque de sympathie, l'*African exploration fund* promit un échange amical d'informations et d'assistance aux sociétés établies dans le même but en d'autres pays.

Comité d'études du Haut-Congo. — A la fin de 1877, au moment même où la première expédition partie de Bruxelles, se mettait en marche de Zanzibar vers le Tanganyka, pour commencer l'exécution du programme tracé par la Commission internationale africaine, Stanley faisait connaître l'existence d'un fleuve immense qui, en grande partie navigable, ouvrait un chemin naturel pour traverser l'Afrique depuis la côte occidentale jusqu'au lac Tanganyka, c'est-à-dire jusqu'aux parties déjà visitées de l'Afrique orientale. Aussitôt le roi Léopold II compléta sa conception première et fonda le *Comité d'études du Haut-Congo* (25 novembre 1878), qui devait coopérer avec

l'Association internationale : celle-ci avait pour programme l'établissement de stations scientifiques et humanitaires; la nouvelle société y ajoutait l'étude des ressources commerciales.

Le Comité d'études du Haut-Congo trouva dans des souscriptions individuelles, et encore dans la participation généreuse de Léopold II, les ressources nécessaires pour envoyer des expéditions sur le Congo. Stanley était tout naturellement désigné, par sa notoriété et par son habileté comme explorateur, à l'attention du Roi des Belges qui lui confia la direction de la nouvelle entreprise. Au mois d'avril 1879, Stanley se trouvait de nouveau à l'entrée du Congo, à la tête d'une forte expédition. Il remonta le fleuve jusqu'à *Vivi*, où il fonda une station (janvier 1880), sur la rive droite; puis il traça une route le long de la rive droite jusqu'à *Isanghila*, où il fonda une seconde station (février 1881), remonta le fleuve jusqu'à *Manyanga*, où il fonda encore une station (mai); puis, le fleuve n'étant plus navigable dans cette partie, il continua d'ouvrir un chemin le long de la rive droite jusqu'au Stanley-Pool (juillet); mais là, il apprit que M. de Brazza, envoyé dans le bassin de l'Ogôoué par le Comité français de l'Association internationale africaine, s'était rapidement avancé jusqu'au Congo, avait obtenu (au mois d'octobre 1880) du chef Makoko la souveraineté pour la France de la rive droite du Stanley-Pool. En présence de ce fait inattendu, Stanley passa sur la rive gauche, fit un traité avec les chefs du pays et fonda, à Ntamo, la station de *Léopoldville* (décembre 1881). En même temps, il lança sur le fleuve un navire à vapeur, dont le nom, *En avant,* marquait l'ère nouvelle de l'exploration de l'Afrique centrale.

Dans l'année 1882, Stanley, remontant quelques affluents de gauche, découvrit (mars-avril) les *lacs Matumba* et *Léopold II*, puis il revint passer quelques semaines en Europe; tandis que (en février) partait de Bruxelles une troisième expédition du

Comité d'études, commandée par le capitaine Hanssens, et un peu plus tard (en août) une autre commandée par le lieutenant Coquilhat; enfin (27 décembre) une autre, dirigée par le capitaine Grant Elliott, partit de Vivi pour aller, au N. du Congo inférieur, commencer l'exploration du bassin du Quilou.

Association internationale du Congo. — « Afin d'assurer l'avenir à l'œuvre qu'il s'apprêtait à édifier au Congo, dit M. A. J. Wauters, le *Comité d'études* comprit qu'il était indispensable d'en établir, au préalable, les bases d'une façon régulière et forte. Il ne fallait pas qu'un jour on pût lui susciter des difficultés, arrêter ses efforts, compromettre sa réussite. Pour cela, il fallait des droits. Ils furent acquis, par des moyens absolument irréprochables, des chefs indigènes qui cédèrent à l'Association leurs droits souverains sur leurs territoires ou parties de territoires. Tous les arrangements furent négociés à l'amiable, aucun abus n'a jamais été signalé; aucun acte de violence n'a jamais été commis. Les agents du Comité ont laissé aux *conquistadores* des siècles passés des procédés de conquête indignes de notre époque.

» La période d'études est donc terminée. L'œuvre entre dans sa période d'édification. Son but, poursuivi sans trêve ni relâche, avec une incroyable activité et une irrésistible énergie, est maintenant bien déterminé : fonder, au centre de l'Afrique, sur les rives du Congo, un *État libre*, qui, par les plus larges immunités accordées à ses futurs citoyens, attirerait les pionniers, les agriculteurs, les trafiquants de tous les pays du monde.

» Devenu fondateur d'État, le comité d'études du Haut-Congo prend le titre d'*Association internationale du Congo*. »

La nouvelle Association, qui absorba les deux premières en joignant, à leur programme une idée politique, poursuivit un triple but : continuer l'exploration du bassin du Quilou et celui du Haut-Congo, y acquérir des territoires avec les droits

de souveraineté, faire reconnaître sa souverainté par les nations maritimes.

Exploration du bassin du Quilou. — L'exploration du bassin du Quilou fut commencée à la fin de décembre 1882, par l'expédition que commandait le capitaine Grant Elliott, et, trois mois après, les stations de *Stéphanieville* et *Franktown* étaient établies sur le cours supérieur du fleuve. A la fin de 1884, il y avait dix-huit stations dans cette région : à peu de distance du Bas-Congo, au N.-O. d'Isanghila, *Strauchville*, à la source du petit fleuve Louemmé ; *Mboko*, sur la rive gauche de la Loudima, affluent du Quilou ; au N.-O. de Manyanga, *Moukoumbi;* en descendant le Quilou, *Philippeville, Stéphanieville*, *Stanley niadi*, *Franktown*, *Sengi*, sur un affluent de droite du Quilou, *Kitabi*, *Baudoinville*, et, à l'embouchure, *Rudolfstadt* et *Grantville;* sur le littoral, dont les chefs placèrent leurs territoires sous le protectorat de l'Association, au N. du Quilou les stations de *Setté Cama*, *Nyanga* et *Mayoumba;* au S. du Quilou, *Alexandreville* et *Massabé*.

Exploration du Haut-Congo. — Pendant ce temps, Stanley avait quitté Léopoldville avec trois vapeurs pour explorer le Haut-Congo (août 1883). Il fonda (en septembre) la station de *Kwamouth* (3° 14' lat. S.) et celle de *Loukohéla* (1° 7' lat. S.), dépassa l'équateur, remonta le fleuve jusqu'à un affluent de droite, l'*Arouwimi*, qu'il reconnut jusqu'à *Yambouga*, puis reprenant le Congo, il s'avança jusqu'aux Stanley Fals (chutes de Stanley) où il fonda (1er décembre) une station qui est la plus avancée à l'E. ; enfin il revint à Léopoldville (20 janvier 1884) après une expédition de 144 jours.

Deux mois après (23 mars), le capitaine Hanssens quittait le Stanley Pool pour explorer à son tour le Haut-Congo, visiter et ravitailler les stations. Le premier il remonta une partie d'un affluent de droite, le *Mboungou* (près de l'équateur), où il fut bien reçu par les Bangala, dont Stanley avait, lors de son premier voyage, en 1877, reconnu la férocité ; il y fonda

une station; plus loin (20° 30′ lg. E. Gr.) il reconnut l'embouchure d'un large affluent de droite, la *Ngala;* fit de même sur le *Mboula* ou *Bouloumbou*, que Stanley avait signalé sous le nom d'Itimbiri : plus loin (23° 45′ lg. E.), encore sur la rive droite du Congo, il reconnut le confluent de l'*Ubingi* ou *Arouwimi;* les indigènes du Basoko, qui autrefois avait si mal accueilli Stanley, cédèrent au capitaine Hanssens, un territoire à l'embouchure de la rivière, où il fonda la station d'*Arouwimi;* enfin le 3 juillet, il arriva à la station des Stanley Falls, où il eut la satisfaction de constater l'heureuse influence que la station avait produite. Il redescendit le Congo et rentra à la station du Stanley Pool, le 6 août, après une absence de 136 jours.

D'autre part, l'Association du Congo a envoyé le lieutenant italien Massari explorer le *Couango*, affluent de gauche du Congo, et le lieutenant allemand Wissmann, le *Cassaï*, autre affluent de gauche. Enfin, depuis l'expédition de Hanssens aux Stanleyfalls, elle a conclu un grand nombre de traités avec les chefs indigènes des deux rives du haut Congo et obtenu d'importantes cessions de terrains. — A la fin de 1884, elle avait fondé 47 stations dans les bassins du Congo et du Quilou; elle comptait en Afrique un personnel de 171 agents de race blanche.

A la fin de 1883, l'Association du Congo, préoccupée de donner à ses droits de possession toutes les formes régulières, avait envoyé au Congo le général anglais sir Frédéric Goldschmidt avec la mission de conclure de nouveaux traités de cession avec des chefs indigènes. Puis elle offrit les fonctions d'administrateur général de ses territoires au général Gordon; celui-ci accepta, mais il dut se charger, pour l'Angleterre, de l'héroïque expédition de Khartoum. Les fonctions d'administrateur général furent alors confiées au commencement de 1884 à sir Francis de Winton, qui se rendit au Congo. Son arrivée mettait fin au commandement dont Stanley avait

été jusqu'alors investi. Le célèbre explorateur quitta, le 10 juin, le théâtre de ses vaillants travaux. — La période d'organisation politique du Congo avait commencé.

III. — CRÉATION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

DIFFICULTÉS PRÉLIMINAIRES. — L'Association internationale du Congo, fruit de l'initiative personnelle du roi Léopold II et indépendante de toute intervention gouvernementale quelconque, a accompli depuis sept ans, dans le bassin du Congo, un travail de civilisation supérieur, sans comparaison, à celui de toute autre entreprise du même genre. Par raison de justice pour elle-même et par raison d'humanité pour les populations de l'Afrique centrale, il est désirable que les résultats qu'elle a obtenus soient durables. Pour cela, l'Association a dû non seulement acquérir, comme elle l'a fait, les droits souverains avec la possession foncière des territoires acquis, mais encore faire reconnaître cette souveraineté par les nations civilisées, afin de faire donner à ces territoires toutes les immunités d'un État indépendant et ami. Cette entreprise diplomatique fut, dans son genre, aussi difficile à poursuivre avec succès que la conquête pacifique des territoires africains. Nous en empruntons l'exposé à un article de M. Banning.

« Il y avait, dit M. Banning, deux grandes difficultés. Une entreprise privée, si considérable que fussent ses moyens, si élevé que fut son but, pouvait-elle prétendre aux prérogatives de la souveraineté? En supposant même le principe admis, les intérêts des puissances maritimes leur permettaient-ils de les reconnaître?

» Ces deux questions ont fait pendant plusieurs années l'objet de nombreuses études, de polémiques ardentes, de négociations actives. De leur solution dépendait non seulement l'avenir, mais l'existence même de l'entreprise de l'Association.

La première question n'était guère malaisée à traiter en elle-même; presque tous les jurisconsultes du droit international la tranchaient dans un sens affirmatif, et quantité de précédents historiques justifiaient leurs déductions. Mais la science n'est pas la politique. Sur ce terrain, les obstacles abondaient et parurent plus d'une fois invincibles. En France, sous l'influence de M. de Brazza, devenu, par des circonstances fortuites, l'adversaire de Stanley, un projet colonial parallèle s'était fait jour et passionnait beaucoup d'esprits. Les terrains des deux entreprises se confondaient sur des points dominants. D'un autre côté, le Portugal renouvelait des prétentions historiques datant du xvie siècle, enveloppant les deux rives du Congo à son embouchure, et les soutenait avec une âpre vigueur. En présence de ces deux tentatives, l'Angleterre qui avait défendu jusque-là la thèse de l'indépendance absolue du Congo, crut qu'une transaction avec l'un des compétiteurs était nécessaire, sous peine de mettre ses propres intérêts en péril. Le traité anglo-portugais du 26 février 1884 fut l'expression de cette politique: le Portugal, moyennant certaines concessions faites à l'Angleterre, devait entrer en possession des deux rives du fleuve jusqu'à Noki.

» Des documents authentiques démontrent que le gouvernement britannique, en signant ce compromis, n'avait pas entendu mettre en danger l'œuvre fondée par le roi des Belges. Ce résultat parut cependant inévitable; l'Association se fût trouvée à la merci d'une puissance dont, à cette époque, l'hostilité était manifeste. Mais d'autres intérêts encore se sentirent menacés. En Angleterre même, le sentiment public se prononça avec énergie contre le traité. Les gouvernements d'Allemagne et de France se rencontrèrent, de leur côté, dans une pensée analogue, et une entente s'établit entre eux pour en empêcher l'exécution. Cette situation transformait, en les généralisant, les éléments du problème et devait provoquer une solution européenne.

» Deux incidents notables la préparèrent : la reconnaissance par les États-Unis (22 avril 1884) et par l'empire d'Allemagne (8 novembre 1884). Le premier de ces actes tranche le problème juridique concernant la capacité d'une association privée d'acquérir des droits de souveraineté ; le rapport fait à ce sujet par M. Morgan, au nom du Sénat, est un document important qui marquera dans l'histoire du droit international. La reconnaissance allemande résolut la question politique, grâce à la situation exceptionnelle de l'empire germanique en Europe et à la haute autorité de l'homme d'État qui le gouverne. »

Nous allons rappeler la série des traités particuliers qui ont reconnu la création de l'État libre du Congo ; en même temps nous verrons comment l'Allemagne a fait de toute la question du Congo une question européenne en la soumettant à une Conférence internationale réunie à Berlin.

Convention avec les États-Unis d'Amérique. — Au mois d'avril 1884, des négociations avaient été entamées par l'Association du Congo avec les États-Unis de l'Amérique du Nord, à l'effet d'en obtenir la reconnaissance de ses territoires comme État indépendant. Les journaux américains, et particulièrement le *New-York Herald*, publièrent d'importants articles sur l'œuvre de l'Association ; le Président, dans son message annuel, fit une déclaration favorable ; le rapport soumis au Sénat rappela, avec éloges, les travaux de l'Association du Congo au centre de l'Afrique et fit valoir, comme antécédent, la fondation de l'Etat de Libéria par l'initiative privée, fondation qui, par son succès, a érigé en principe de droit des gens, celui de créer des Etats dans l'intérêt de la civilisation au milieu de contrées barbares.

Voici la déclaration que, le 22 avril 1884, M. S. Sanford, délégué de l'Association, a présentée au gouvernement des États-Unis. Nous la reproduisons textuellement, parce qu'elle indique les mobiles de l'Association et qu'elle a servi de bases aux autres conventions particulières :

« L'Association internationale du Congo déclare par la présente : qu'en vertu des traités avec les souverains reconnus dans les bassins du Congo et du Niadi-Kouilou, et dans les territoires adjacents sur l'Atlantique, il lui a été cédé un territoire pour l'usage et au profit des États libres déjà établis ou en voie d'établissement, sous la protection et la surveillance de ladite Association dans lesdits bassins et territoires adjacents, et que lesdits États libres bénéficient de droit de cette cession;

» Que ladite Association internationale du Congo a adopté pour elle-même et pour lesdits États libres le drapeau de l'Association internationale africaine, drapeau bleu avec une étoile d'or au centre;

» Que ladite Association et lesdits États ont résolu de ne percevoir aucun droit de douane sur les objets ou articles de marchandise importés dans leurs territoires ou transportés sur les routes qui ont été construites autour des cataractes du Congo, résolution prise afin d'aider le commerce à pénétrer dans l'Afrique équatoriale;

» Qu'ils garantissent aux étrangers qui se fixent sur leurs territoires le droit d'acheter, vendre ou louer les terrains et bâtiments y situés, établir des maisons commerciales et organiser des transports pour les échanges, sous la seule condition d'obéir aux lois. Ils s'engagent, en outre, à ne jamais accorder aux citoyens d'une nation quelconque, aucun avantage qui ne soit immédiatement attribué aux citoyens de toutes les autres, et à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour prévenir la traite des esclaves. »

Cette déclaration montre nettement toute la simplicité et toute la grandeur de conception de l'entreprise : L'Association du Congo acquiert des territoires pour en faire des États libres, où les hommes seront libres, où le commerce sera libre. Il n'y a plus grand'chose à ajouter à ces principes pour

» Deux incidents notables la préparèrent : la reconnaissance par les États-Unis (22 avril 1884) et par l'empire d'Allemagne (8 novembre 1884). Le premier de ces actes tranche le problème juridique concernant la capacité d'une association privée d'acquérir des droits de souveraineté ; le rapport fait à ce sujet par M. Morgan, au nom du Sénat, est un document important qui marquera dans l'histoire du droit international. La reconnaissance allemande résolut la question politique, grâce à la situation exceptionnelle de l'empire germanique en Europe et à la haute autorité de l'homme d'État qui le gouverne. »

Nous allons rappeler la série des traités particuliers qui ont reconnu la création de l'État libre du Congo ; en même temps nous verrons comment l'Allemagne a fait de toute la question du Congo une question européenne en la soumettant à une Conférence internationale réunie à Berlin.

Convention avec les États-Unis d'Amérique. — Au mois d'avril 1884, des négociations avaient été entamées par l'Association du Congo avec les États-Unis de l'Amérique du Nord, à l'effet d'en obtenir la reconnaissance de ses territoires comme État indépendant. Les journaux américains, et particulièrement le *New-York Herald*, publièrent d'importants articles sur l'œuvre de l'Association ; le Président, dans son message annuel, fit une déclaration favorable ; le rapport soumis au Sénat rappela, avec éloges, les travaux de l'Association du Congo au centre de l'Afrique et fit valoir, comme antécédent, la fondation de l'Etat de Libéria par l'initiative privée, fondation qui, par son succès, a érigé en principe de droit des gens, celui de créer des États dans l'intérêt de la civilisation au milieu de contrées barbares.

Voici la déclaration que, le 22 avril 1884, M. S. Sanford, délégué de l'Association, a présentée au gouvernement des États-Unis. Nous la reproduisons textuellement, parce qu'elle indique les mobiles de l'Association et qu'elle a servi de bases aux autres conventions particulières :

INTERVENTION DE L'ALLEMAGNE. — Dans le même temps, le prince de Bismark, dans une lettre à la Chambre de commerce de Francfort, faisait connaître son opinion sur le traité anglo-portugais et déclarait que le gouvernement impérial ne pourrait accepter l'application des clauses du traité aux sujets allemands. Peu après, 25 juin, le prince chancelier fit connaître au Reichtag la politique que l'Allemagne comptait suivre dans les affaires du Congo.

« Nous sommes, dit-il, sur le point de nous entendre avec le Portugal et les autres nations maritimes sur les dispositions à prendre pour arriver à une entente internationale à propos des affaires du Congo. Les entreprises belges le long de ce fleuve ont pour but la fondation d'un État indépendant. L'Allemagne favorise ce projet. Elle est prête à y contribuer si elle reçoit l'assurance que le commerce libre sera favorable au Congo pour ses nationaux, car ainsi s'ouvrirait un nouveau terrain au commerce allemand. » Cette déclaration était importante : elle accordait une approbation et une protection complète de l'Allemagne au but élevé poursuivi par l'Association du Congo et elle élargissait encore la question en proposant une convention internationale pour régler toutes les compétitions présentes et futures dans l'Afrique centrale. A ce moment même (26 juin) le gouvernement anglais dénonça le traité qu'il avait conclu avec le Portugal; il reconnaissait par cela même que le principe de la liberté était le plus favorable au développement de la civilisation le long du Congo, autant qu'aux intérêts commerciaux de toutes les nations civilisées. Le Portugal restait seul désormais pour soutenir ses prétentions de possession du Congo inférieur.

CONVENTIONS DIVERSES. — La déclaration du prince de Bismark reçut, quatre mois après, sa réalisation. Le 8 novembre l'Allemagne reconnut la souveraineté de l'Association internationale du Congo; huit jours après (15 novembre) s'ouvrait à Berlin la Conférence internationale du Congo. Dès lors l'acti-

vité diplomatique fut incessante. « Pendant quatre mois, dit M. Banning, tout en s'acquittant de sa mission propre, la Conférence de Berlin a été le foyer de négociations actives, poursuivies en dehors d'elle, mais étroitement connexes à l'objet de ses délibérations. Il s'est agi de généraliser la reconnaissance et de fixer les limites du territoire de l'Association. Cette tâche était compliquée; conduite par des moyens purement moraux, elle devait se heurter à plus d'une difficulté et passer par bien des péripéties. Jusque dans les premiers jours de janvier 1885, les traités de reconnaissance furent successivement conclus, sur la base commune de la liberté commerciale absolue, avec l'Angleterre (le 16 décembre), l'Italie (le 19), l'Autriche-Hongrie (le 24), les Pays-Bas (le 27), l'Espagne, la France, la Russie, la Suède et la Norwège, le Danemark et le Portugal.

« La négociation avec la France a été longue et laborieuse : ouverte à Berlin même, transférée à Paris dans les derniers jours de décembre, renvoyée à Berlin vers la mi-janvier, elle n'a abouti que le 5 février. La matière en était difficile et complexe; il y avait à résoudre une question territoriale, une question financière et une question de médiation. L'Association ne pouvait, sans souscrire à sa ruine, concéder les limites réclamées par la France, à moins d'avoir la certitude de l'abandon des prétentions portugaises sur la rive droite du Congo. De là les lenteurs et les vicissitudes d'une négociation dont les bases mêmes ont souvent varié. Le traité portugais, signé le 14 février, est le fruit de la médiation française, soutenue par la diplomatie allemande et anglaise. »

Le résultat fut atteint au prix d'un important sacrifice : l'Association dut céder à la France tout le bassin du Quilou, qu'elle avait exploré et où elle avait déjà fondé dix-huit stations; la France acquiert ainsi, au N. du Congo, un vaste et riche territoire s'étendant tout le long de l'Atlantique, depuis Massabé (5° latit. S. jusque la baie de Corisco (1° latit. N.) et

Intervention de l'Allemagne. — Dans le même temps, le prince de Bismark, dans une lettre à la Chambre de commerce de Francfort, faisait connaître son opinion sur le traité anglo-portugais et déclarait que le gouvernement impérial ne pourrait accepter l'application des clauses du traité aux sujets allemands. Peu après, 25 juin, le prince chancelier fit connaître au Reichtag la politique que l'Allemagne comptait suivre dans les affaires du Congo.

« Nous sommes, dit-il, sur le point de nous entendre avec le Portugal et les autres nations maritimes sur les dispositions à prendre pour arriver à une entente internationale à propos des affaires du Congo. Les entreprises belges le long de ce fleuve ont pour but la fondation d'un État indépendant. L'Allemagne favorise ce projet. Elle est prête à y contribuer si elle reçoit l'assurance que le commerce libre sera favorable au Congo pour ses nationaux, car ainsi s'ouvrirait un nouveau terrain au commerce allemand. » Cette déclaration était importante : elle accordait une approbation et une protection complète de l'Allemagne au but élevé poursuivi par l'Association du Congo et elle élargissait encore la question en proposant une convention internationale pour régler toutes les compétitions présentes et futures dans l'Afrique centrale. A ce moment même (26 juin) le gouvernement anglais dénonça le traité qu'il avait conclu avec le Portugal; il reconnaissait par cela même que le principe de la liberté était le plus favorable au développement de la civilisation le long du Congo, autant qu'aux intérêts commerciaux de toutes les nations civilisées. Le Portugal restait seul désormais pour soutenir ses prétentions de possession du Congo inférieur.

Conventions diverses. — La déclaration du prince de Bismark reçut, quatre mois après, sa réalisation. Le 8 novembre l'Allemagne reconnut la souveraineté de l'Association internationale du Congo; huit jours après (15 novembre) s'ouvrait à Berlin la Conférence internationale du Congo. Dès lors l'acti-

Sa Majesté le Roi des Belges a attaché son nom; tous, nous connaissons les efforts et les sacrifices au moyen desquels il l'a conduite au point où elle est aujourd'hui; tous, nous faisons des vœux pour que le succès le plus complet vienne couronner une entreprise qui peut seconder si utilement les vues qui ont dirigé la Conférence. » La Conférence tout entière s'est associée à ce langage de la manière la plus chaleureuse et elle l'a sanctionné en décidant que la notification faite par le président de l'Association, ainsi que les traités auxquels elle se réfère, figureraient dans ses protocoles.

Quelques jours après (26 février), au moment où la Conférence allait signer l'acte général dans lequel se résument ses travaux, l'Association du Congo, fit parvenir au chancelier de l'empire d'Allemagne l'acte par lequel elle adhérait aux résolutions de la Conférence. Le prince de Bismark le communiqua à la Conférence dans la séance solennelle de clôture et prononça, à cette occasion, les paroles suivantes : « Je crois répondre au sentiment de l'assemblée en saluant avec satisfaction la démarche de l'Association internationale du Congo et en prenant acte de son adhésion à nos résolutions. Le nouvel État du Congo est appelé à devenir un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue, et je fais des vœux pour son développement prospère et pour l'accomplissement des nobles aspirations de son illustre fondateur. »

Ainsi l'Association donnait et recevait en même temps une consécration de son existence comme puissance souveraine.

NOMINATION DU SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. — Cependant il restait un dernier acte à accomplir : la nomination officielle du Souverain de l'État indépendant du Congo. Le choix semblait tout désigné et par les faits et par l'opinion publique. Le Roi des Belges Léopold II avait été le promoteur de l'Association internationale africaine, du Comité d'études et de l'Association du Congo; c'était par son influence, par sa persévérante activité, par sa généreuse intervention pécu-

niaire que l'œuvre africaine avait réussi. La Conférence de Berlin, par l'organe de son président, avait rendu « hommage aux nobles efforts de Sa Majesté le Roi des Belges, fondateur d'une œuvre qui est aujourd'hui reconnue par presque toutes les puissances, et qui, en se consolidant, pourra rendre de précieux services à la cause de l'humanité. » En Belgique, l'opinion publique se manifesta par des adresses au Roi, le félicitant des résultats atteints par l'Association du Congo.

Appuyé par cette approbation générale, S. M. Léopold II écrivit à ses ministres, le 16 avril, la lettre suivante, pour leur demander de présenter aux Chambres un projet de loi l'autorisant, conformément à l'art. 62 de la Constitution, à accepter la souveraineté d'un autre État :

« L'œuvre créée en Afrique par l'Association internationale du Congo a pris un grand développement. Un nouvel État se trouve fondé, ses limites sont déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.

» Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

» Les plénipotentiaires des nations représentées à la Conférence de Berlin se sont montrés favorables à l'œuvre entreprise, et depuis, les deux Chambres législatives, les principales villes du pays et un grand nombre de corps et d'associations importantes m'ont exprimé à ce sujet les sentiments les plus sympathiques.

» En présence de ces encouragements, je ne puis reculer devant la poursuite et l'achèvement d'une tâche à laquelle j'ai pris, en effet, une part importante, et puisque vous estimez comme moi, Messieurs, qu'elle peut être utile au pays, je vous prie de demander aux Chambres législatives l'assentiment qui m'est nécessaire.

» Les termes de l'article 62 de la Constitution caractérisent par eux-mêmes la situation qu'il s'agirait d'établir.

» Roi des Belges, je serais en même temps le souverain d'un autre État.

» Cet État serait indépendant comme la Belgique et il jouirait, comme elle, des bienfaits de la neutralité.

» Il aurait à suffire à ses besoins et l'expérience, comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.

» Sa défense et sa police reposeraient sur des forces africaines commandées par des volontaires européens.

» Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'État nouveau qu'un lien personnel. J'ai la conviction que cette union serait avantageuse pour le pays, sans pouvoir lui imposer des charges en aucun cas.

» Si mes espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment récompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie. »

D'après l'article 62 de la Constitution belge, « le roi ne peut être en même temps chef d'un autre État, sans l'assentiment des deux Chambres. Aucune des deux Chambres ne peut délibérer sur cet objet, si deux tiers au moins des membres qui la composent ne sont présents, et la résolution n'est adoptée qu'autant qu'elle réunit au moins les deux tiers des suffrages ». Le 24 avril, le ministère belge déposa à la Chambre des représentants un projet de loi ainsi conçu : « Le Roi est autorisé à être le chef de l'État fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo. L'union entre la Belgique et le nouvel État sera exclusivement personnelle. » Malgré la précision des termes de la lettre royale, et les commentaires du ministre qui l'a présentée, la discussion du projet de loi dans les deux Chambres est restée étouffée dans une réserve excessive ; — on a mis le terme « Sa Majesté Léopold II » au lieu de « Le Roi », pour marquer davantage que l'autorisation est donnée exclusivement et personnellement au Roi actuel de la Belgique, et ainsi modifié le projet de loi a été adopté,

à la Chambre des représentants, par cent vingt-quatre voix contre une et une abstention, et au Sénat à l'unanimité moins une voix.

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. — *L'État indépendant du Congo* est donc définitivement constitué; il a pour souverain Léopold II, Roi des Belges, mais il n'a avec la Belgique qu'un lien personnel; il est indépendant et neutre; sa neutralité et ses limites sont reconnues par un grand nombre de puissances.

Ses limites sont :

1° *A l'ouest*, *a*) le littoral de l'océan Atlantique jusqu'à l'embouchure de la rivière qui se jette dans l'océan Atlantique au sud de la baie de Cabinda; la droite qui joint cette embouchure à Cabo Lombo; le parallèle de ce dernier point prolongé jusqu'à son intersection avec le méridien du confluent du Culcacalla avec le Luculla; le méridien ainsi déterminé jusqu'à sa rencontre avec la rivière Luculla; le cours du Luculla jusqu'à son confluent avec le Tchiloango; — cette partie de la limite laisse, à l'ouest, l'enclave de Cabinda qui appartient au Portugal;

b) La rive gauche du Tchiloango jusqu'à sa source; une ligne courbe de ce point jusqu'aux chutes de Ntombo-Makata du Congo, laissant sur le territoire français la station de Mboko et sur le territoire de l'Association celles de Moukoumbi et de Manyanga; à partir des chutes de Ntombo, la rive gauche du Congo même, jusqu'au confluent de la Boumba, vers 0° 30′ au sud de l'Équateur; une ligne oblique vers le nord-ouest jusqu'au méridien 17° E. de Greenwich; enfin, ce méridien jusqu'au parallèle de 4° N. ; — cette partie de la limite occidentale laisse à l'ouest le territoire appartenant à la France, depuis la limite portugaise sur le Tchiloango jusqu'au parallèle de 1° N., et un territoire inexploré de 1° à 4° lat. N.;

2° *Au nord*, le parallèle de 4° lat. N., entre les méridiens de 17° et 30° long. E. de Greenwich; — cette partie de la

limite laisse au N. une région inexplorée que doit traverser la ligne de partage du bassin du Congo;

3° *A l'est*, le méridien de 30° E. de Greenwich jusqu'à 1° lat. N.; une ligne courbe à l'E. du lac Mouta Nzigé jusqu'à la pointe N. du lac Tanganyka; la côte occidentale du Tanganyka jusqu'à son extrémité méridionale; une droite (vers 8° 40′ lat. S.) du lac Tanganyka au lac Bangouéolo; et la rive occidentale de ce lac; — cette limite orientale de l'État du Congo laisse à l'E., les pays du bassin des lacs Albert et Victoria, le lac Tanganyka et la partie la plus élevée du bassin du Congo à l'E. du lac Banguéolo;

4° *Au sud*, la ligne de partage des bassins du Congo et du Zambèse, vers 13° 30′ lat. S.; le méridien de 23° 40′ et une ligne légèrement ondulée jusqu'au paralèlle de 6° lat. S. (et 23° lg. E.); le parallèle de 6° lat. S. jusqu'à la rencontre du Couango; une petite partie du Couango; le parallèle de Noki (5° 50′ lat. S.); le méridien qui passe par l'embouchure de la petite rivière Uango Uango, entre la factorerie hollandaise et la factorerie portugaise, de manière à laisser celle-ci en territoire portugais; le cours du Congo depuis le confluent de la rivière Uango Uango jusqu'à son embouchure à l'Atlantique; — cette limite méridionale de l'État du Congo laisse au sud les États des Barotsés dans le bassin du Zambèse, les États du Muata Yamvo sur le cours supérieur des affluents de gauche du Congo, et les possessions portugaises.

Ainsi limité l'État indépendant du Congo a une superficie d'environ 2,300,000 kilomètres carrés, soit soixante-dix-huit fois le territoire de la Belgique et plus de quatre fois celui de la France. Dans ses limites conventionnelles sont compris : les territoires acquis en toute propriété par l'Association du Congo et sous sa souveraineté immédiate, des pays ou États indigènes dont les chefs se sont placés sous le protectorat de l'Association ou ont conclu avec elle des traités d'amitié, des pays qui n'ont pas encore conclu de sembla-

bles conventions et enfin des régions encore complètement inconnues.

La tâche des organisateurs du nouvel État du Congo est loin d'être terminée ; on peut même dire que ce qui reste à faire, organiser et gouverner cet État, est, dans son genre, une tâche aussi difficile que l'a été sa création même. Cette organisation n'est pas encore connue et nous n'avons pas, sous ce rapport, à nous faire l'écho de vaines suppositions ; nous avons encore moins la prétention de donner des avis aux hautes intelligences qui ont mené à bonne fin l'idée de faire de l'Afrique centrale un État libre. Nous devons cependant, pour nous rendre compte de l'importance de l'œuvre à accomplir, pour montrer l'intérêt actuel de la question du Congo, rechercher quels peuvent être théoriquement les éléments constitutifs du nouvel État, appropriés à sa nature spéciale et aux circonstances éventuelles.

Le principe constitutionnel fondamental est déjà établi par des conventions qui reconnaissent au nouvel État la liberté des personnes, des biens, du commerce, des opinions religieuses et la neutralité du territoire. — Le Souverain actuel, qui ne réside pas dans l'État, doit former autour de lui, avec des auxiliaires ou ministres, un gouvernement central qui transmet des règles de conduite générales, avec les pouvoirs nécessaires, à un gouvernement local. Celui-ci sera composé de fonctionnaires résidant dans le pays même, un gouverneur général, des commandants ou gouverneurs régionaux, des chefs de stations ou de districts, chargés d'exécuter les lois ou les ordres du gouvernement central et investis d'un certain droit d'initiative à exercer suivant les circonstances ; des juges ou arbitres pour régler les différends, pour juger les crimes ou les délits qui se produiront à mesure que la population blanche augmentera et que ses rapports avec la population indigène deviendront plus nombreux. — Il faudra créer une force locale permanente, composée d'indigènes, aptes, dévoués, sûrs,

commandés par des Européens; cette force devra être capable de servir non seulement à la police générale, mais encore à la défense du territoire; car, s'il n'y a pas lieu de penser, il est au moins prudent de prévoir que des stations éloignées pourraient être accidentellement attaquées, que des peuples sauvages dérangés dans leurs habitudes séculaires, dans leurs chasses à l'homme, dans leur monopole de trafic, tenteront d'exercer des réactions violentes. — Il y aura à établir des moyens de communication rapides et sûrs entre les postes et stations : des services réguliers de navigation sur le fleuve, des chemins de fer ou des routes le long des parties non navigables, voire même des lignes télégraphiques ou téléphoniques: il faudra pour cela adjoindre aux expéditions des ingénieurs capables d'étudier à la fois le terrain pour le tracé des routes à construire et la nature géologique du sol en vue de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que de relever des altitudes et des positions géographiques. — La grande route centrale du fleuve étant bien assurée comme base d'opération, l'exploration progressive des affluents, pour avancer par infiltration dans les régions inconnues, s'impose d'elle-même à mesure que les ressources le permettront, et que les populations riveraines, apprenant de proche en proche la bienveillance et l'influence bienfaisante des blancs, se montreront disposées à accepter leur amitié ou leur protectorat. Sous ce rapport, les succès déjà obtenus par l'Association du Congo dans ses nombreuses conventions a montré que les indigènes comprennent tout l'intérêt de leurs rapports pacifiques avec une race supérieure; les tribus faibles en obtiennent une protection efficace; les tribus belliqueuses trouvent dans le trafic régulier avec les blancs un profit plus certain que celui des pillages ordinaires dans leurs guerres de tribu à tribu. — Il y aura lieu aussi de chercher les moyens de favoriser la création d'établissements européens, l'achat ou la location de terrains pour établissements agricoles, comptoirs ou usines;

d'établir ou de faciliter le commerce d'échange avec les indigènes, d'élever et d'instruire les indigènes pour en faire des auxiliaires capables, etc. — Enfin pour faire face à tous les besoins présents et futurs du nouvel État, il faut, avant tout, lui assurer des ressources financières, d'abord en dehors de lui-même, jusqu'au moment où il pourra rembourser les avances faites et fournir régulièrement le montant de ses dépenses ordinaires.

Toute cette énumération n'est qu'une théorie peut-être bien différente de ce que la pratique saura appliquer et modifiera suivant les circonstances. On ne peut prédire avec certitude l'avenir de l'Afrique centrale, pas plus qu'on a pu prévoir, lors de la découverte, les richesses latentes des régions où prospèrent aujourd'hui New-York, San-Francisco, Nouvelle-Orléans, Rio de Janeiro, Sydney, Melbourne, etc. Il est toutefois certain, dès maintenant, comme nous le dirons plus loin dans la description géographique, que le bassin du Congo a un sol fertile, d'importantes richesses végétales et minérales, une population très dense, des voies navigables considérables et nombreuses, et qu'il offre ainsi un champ nouveau à l'activité industrielle et commerciale de la race blanche; il est certain aussi que cette œuvre de civilisation pacifique a été entreprise avec désintéressement par le Roi des Belges Léopold II, et que l'organisation en Afrique d'un vaste État libre a acquis l'approbation sympathique de toutes les nations civilisées. Ces nations, réunies en conférence à Berlin, ont discuté et arrêté de solennelles déclarations qui, s'appliquant à toute l'Afrique centrale, donnent à l'État indépendant du Congo les garanties les plus complètes et les plus précieuses pour assurer son avenir.

IV. — La Conférence de Berlin.

Pendant que l'Association internationale africaine ouvrait la route de l'Afrique centrale par Zanzibar, que le Comité d'études du Haut-Congo commençait ses explorations le long

de ce fleuve et que, après lui, l'Association internationale du Congo explorait le bassin du Congo et du Quilou, y acquérait des territoires avec les droits de souveraineté, y fondait des stations, symboles matériels de ses droits et de la civilisation qu'elle apporte avec elle; pendant ce temps, le Portugal maintenait ses prétentions anciennes mais indéterminées sur les territoires de la côte occidentale et de l'intérieur; l'Angleterre traitait avec le Portugal; la France entrant par l'Ogôoué cherchait à s'emparer du fleuve en travers des établissements de l'Association; l'Allemagne prenait possession de plusieurs points de la côte occidentale; des maisons de commerce hollandaises, anglaises, allemandes, américaines continuaient leurs opérations sur le Bas-Congo ou sur la côte et pouvaient, à un moment donné, fournir à leur gouvernement national des prétextes d'intervention; sans parler de l'Égypte qui s'était déjà avancée jusqu'au centre de l'Afrique, de l'Italie qui en attendant mieux prenait quelques points sur la mer Rouge et de l'Espagne qui pensait à étendre aussi ses possessions sur la baie de Biafra.

Cette compétition générale pouvait être dans l'avenir une source de graves dangers, peut-être de conflits sanglants.

Le prince de Bismark prit alors une importante initiative. Le 23 juin 1884, il fit connaître au Reichstag la politique que l'Allemagne comptait suivre dans les affaires du Congo, et déclara, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que l'Allemagne était sur le point de s'entendre avec le Portugal et les autres nations maritimes sur les dispositions à prendre pour arriver à une entente internationale à propos des affaires du Congo. C'était poser en principe la convocation d'une Conférence internationale.

Cette Conférence se réunit à Berlin le 15 novembre 1884. Quatorze puissances y étaient représentées. C'étaient : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bre-

tagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède, la Norwège et l'empire Ottoman.

Son programme se résumait en trois points : Placer les vastes territoires qui forment le bassin du Congo sous le régime de la liberté commerciale; — étendre aux deux grands fleuves de l'Afrique occidentale, le Congo et le Niger, ainsi qu'à leurs affluents, les principes qui régissent les cours d'eau internationaux de l'Europe comme de l'Amérique et en assurent la libre navigation; — arrêter enfin des règles uniformes pour l'occupation des territoires encore vacants sur les côtes d'Afrique. Une question préalable, la définition du bassin du Congo, s'est imposée d'elle-même; deux autres questions ont été introduites au cours des débats : l'une concerne la traite des nègres; l'autre, la neutralité du territoire.

Cette tâche était compliquée, longue et difficile à remplir à la satisfaction de tous les intérêts engagés. Les délibérations et les négociations durèrent plus de trois mois et aboutirent à la publication d'un *Acte général* en 7 chapitres et 38 articles. Cet Acte, avec les protocoles et les rapports qui le commentent, est assurément une des transactions diplomatiques les plus importantes de ce siècle. Ainsi que le disait, dans la séance de clôture, l'illustre président de cette Assemblée, « ses travaux marqueront un progrès du développement des relations internationales et formeront un nouveau lien de solidarité entre les nations civilisées. »

Nous empruntons en partie l'analyse de cet acte à l'exposé des motifs par lesquels le Gouvernement belge le soumit à l'adhésion des Chambres législatives et nous l'accompagnons de quelques-uns des commentaires de M. Banning.

I. ***Liberté du commerce dans le bassin du Congo et dispositions communes.*** — Le premier chapitre consacre le principe de la ***liberté commerciale***, pris au sens le plus large, dans l'immense bassin du Congo. Il délimite le bassin sans l'arrêter à ses limites orographiques naturelles. En effet le fleuve, après

avoir drainé les eaux de toute l'Afrique centrale, n'arrive à l'océan Atlantique que par une seule embouchure et ne commande de ce côté qu'une faible zone littorale. Consulté au sujet de ce qu'il appelait le bassin commercial du Congo, Stanley a fait la déclaration suivante : « Si nous envisageons, dit-il, les débouchés commerciaux du bassin géographique du Congo, nous ne devons pas perdre de vue qu'ils s'étendent comme delta commercial depuis Saint-Paul de Loanda, au sud de l'embouchure du Congo, jusque et y compris l'Ogôoué au nord; tandis qu'une grande partie du littoral par lequel débouche le delta commercial est déjà occupée, nous voyons que ce que l'on peut considérer comme le libre delta commercial du bassin commercial du Congo a une étendue de 385 milles géographiques (712 kilom.), le long de la côte depuis 1° 2′ 5″ latit. S. jusqu'à 7° 5′ 0″. En voici la raison : A Stanley-Pool, c'est-à-dire à 325 milles en amont de la mer, nous rencontrons des flottes de canots de commerce, qui ont descendu le fleuve principal depuis l'équateur venant des affluents Mohindu ou Rivière Noire et Kwango ou Kwa. Ces flottes attendent patiemment, pendant des mois, les caravanes qui arrivent de Loango, du fleuve Kwilou, de Landana, de Kabinda, de Zumbo, de Funta, de Kinzao, de Kinsembo, d'Ambrizette et d'autres endroits sur la côte, apportant les produits d'Europe depuis le littoral jusqu'à Stanley-Pool, pour les échanger contre les produits du Haut-Congo, à savoir, le fer, l'ivoire, le caoutchouc et la poudre Camwood. Après un certain temps, ayant échangé leurs marchandises, elles s'en retournent emportant avec elles les produits du Haut-Congo, qui indemniseront les commerçants européens établis le long du littoral libre de 385 milles géographiques dont nous venons de parler, des frais qu'ils ont faits pour le transport. On peut donc considérer à juste titre ces différentes voies commerciales, établies par des barbares sans instruction, comme formant un delta commercial.

tagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède, la Norwège et l'empire Ottoman.

Son programme se résumait en trois points : Placer les vastes territoires qui forment le bassin du Congo sous le régime de la liberté commerciale; — étendre aux deux grands fleuves de l'Afrique occidentale, le Congo et le Niger, ainsi qu'à leurs affluents, les principes qui régissent les cours d'eau internationaux de l'Europe comme de l'Amérique et en assurent la libre navigation ; — arrêter enfin des règles uniformes pour l'occupation des territoires encore vacants sur les côtes d'Afrique. Une question préalable, la définition du bassin du Congo, s'est imposée d'elle-même; deux autres questions ont été introduites au cours des débats : l'une concerne la traite des nègres ; l'autre, la neutralité du territoire.

Cette tâche était compliquée, longue et difficile à remplir à la satisfaction de tous les intérêts engagés. Les délibérations et les négociations durèrent plus de trois mois et aboutirent à la publication d'un *Acte général* en 7 chapitres et 38 articles. Cet Acte, avec les protocoles et les rapports qui le commentent, est assurément une des transactions diplomatiques les plus importantes de ce siècle. Ainsi que le disait, dans la séance de clôture, l'illustre président de cette Assemblée, « ses travaux marqueront un progrès du développement des relations internationales et formeront un nouveau lien de solidarité entre les nations civilisées. »

Nous empruntons en partie l'analyse de cet acte à l'exposé des motifs par lesquels le Gouvernement belge le soumit à l'adhésion des Chambres législatives et nous l'accompagnons de quelques-uns des commentaires de M. Banning.

I. ***Liberté du commerce dans le bassin du Congo et dispositions communes.*** — Le premier chapitre consacre le principe de la *liberté commerciale*, pris au sens le plus large, dans l'immense bassin du Congo. Il délimite le bassin sans l'arrêter à ses limites orographiques naturelles. En effet le fleuve, après

bassin du Congo, que les entreprises privées pussent s'y développer en pleine sécurité, que les travaux de la civilisation suivissent une marche régulière, toujours ascendante. La diplomatie, la médiation, l'arbitrage, ont un rôle tracé auquel coopérera l'intérêt commun des puissances. Aucun établissement lointain n'aura possédé en naissant autant de garanties de développement pacifique que le nouvel État du Congo.

IV. *Navigation du Congo.* — L'acte de navigation du Congo, ainsi que celui du Niger, forme avec le principe de la liberté commerciale, la véritable substance de la Conférence. — Il proclame le principe et règle l'application de la liberté de navigation du Congo, de ses affluents, des lacs et canaux qui en dépendent. Une idée nouvelle, un progrès nouveau assimile au fleuve libre la route, le chemin de fer ou le canal qui tient lieu d'une section obstruée de son cours. — Aucun péage, maritime ou fluvial, ne peut être établi. Les taxes perçues ne doivent être que des droits de compensation pour couvrir les frais des travaux exécutés dans le lit du fleuve ou des établissements commerciaux érigés sur ses rives. — Une commission internationale, où chacune des puissances contractantes a la faculté d'envoyer un délégué, est spécialement chargée de surveiller l'application de la liberté de navigation et de transit au profit de toutes les nations dans des conditions de stricte égalité ; elle aura à pourvoir en même temps, de concert avec les puissances riveraines, à l'amélioration et à l'entretien du régime fluvial, à la sûreté des navigateurs, à l'exécution des ouvrages d'art nécessaires. — Les travaux et établissements de la Commission internationale sont inviolables en temps de guerre. Enfin une disposition, qui est une nouveauté considérable et un progrès sérieux au point de vue des principes du droit des gens, porte que la navigation du Congo demeure libre en temps de guerre pour les bâtiments de toutes les nations tant belligérantes que autres, et rend la propriété privée

insaisissable, même sous pavillon ennemi, sur toutes les eaux régies par l'acte de navigation du Congo.

V. *Navigation du Niger.* — La liberté de navigation sur le Niger et ses affluents est établie dans des conditions identiques à celles qui ont été admises pour le Congo, sauf que l'administration du fleuve est ici réservée exclusivement aux puissances riveraines agissant séparément. C'est l'effet de circonstances spéciales et de l'état de possession des puissances européennes dans ce bassin. Mais au point de vue de la liberté de navigation et de transit, du taux des taxes éventuelles, du traitement égal des étrangers et des nationaux, de la neutralité en temps de guerre, les garanties acquises sur le Niger concordent avec celles qui sont stipulées pour le Congo, et les deux grands fleuves de l'Afrique occidentale deviennent au même degré, accessibles au pavillon de toutes les nations.

VI. *Conditions des occupations futures.* — A l'avenir toute prise de possession sur les côtes du continent africain devra être notifiée et ne sera valable qu'à la condition d'être effective. — Ces dispositions, qui correspondent à une lacune souvent signalée du droit international, tendent à prévenir des complications futures et à assurer le développement pacifique de la civilisation et du commerce.

Ces dispositions sont fort limitées dans leur application, puisqu'elles ne concernent que les occupations futures sur les côtes, c'est-à-dire des prises de possession avec exercice immédiat de la souveraineté. Mais, dit M. Banning, les puissances ont entendu que c'est le *minimum* des obligations qu'elles assument conventionnellement. Elles ont pensé et prévu que les gouvernements contractants iraient spontanément au delà, et que ces règles édictées par l'acte de Berlin tendraient à se généraliser.

Le dernier chapitre de l'Acte général de la Conférence porte que les puissances signataires se réservent d'introduire dans cet Acte les modifications reconnues utiles. — D'autres puis-

sances peuvent y adhérer; leur adhésion entraîne pour elles les mêmes obligations et les mêmes avantages que pour les autres signataires. — L'Acte général sera ratifié, dans le délai d'un an, et entrera en vigueur pour chaque puissance à partir du jour où elle l'aura ratifié.

C'est en vertu de ce dernier article et parce que l'Acte de la Conférence revêt le caractère d'un traité de commerce universel, que cet Acte a été soumis aux Chambres législatives de Belgique, le 10 mars 1885. Le rapport fait sur ce sujet, au nom de la section centrale, résume le but multiple et les stipulations de la Conférence de Berlin, signale les nouvelles et universelles sympathies manifestées envers la Belgique et son souverain à l'occasion des affaires du Congo, et formule enfin en deux mots l'argument péremptoire : « l'Acte n'expose la Belgique à aucun sacrifice et lui permet de beaucoup espérer. » — Les Chambres ont donc adopté le projet de loi ainsi conçu : « L'Acte général de la Conférence de Berlin, daté du 26 février 1885, et signé par la Belgique avec les puissances représentées à ladite Conférence, sortira son plein et entier effet. »

En résumé, la Conférence de Berlin a délimité un vaste territoire librement ouvert à l'activité industrielle et commerciale de toutes les nations. Ce territoire conventionnel s'étend au centre de l'Afrique sur plus de vingt degrés de latitude; il débouche sur l'Atlantique par une étendue de côtes d'environ 700 kilomètres, et sur l'océan Indien, par une étendue de côtes d'environ 3,700 kilomètres; il renferme au centre, le domaine particulier de l'Association internationale du Congo, reconnu aujourd'hui comme État indépendant.

Ce territoire libre jouit d'importants privilèges : liberté commerciale; liberté d'échange, de transport, de circulation fluviale; liberté de religion; neutralité politique; occupation pacifique des terrains encore sans maîtres européens; suppression de l'esclavage et de la traite.

insaisissable, même sous pavillon ennemi, sur toutes les eaux régies par l'acte de navigation du Congo.

V. *Navigation du Niger.* — La liberté de navigation sur le Niger et ses affluents est établie dans des conditions identiques à celles qui ont été admises pour le Congo, sauf que l'administration du fleuve est ici réservée exclusivement aux puissances riveraines agissant séparément. C'est l'effet de circonstances spéciales et de l'état de possession des puissances européennes dans ce bassin. Mais au point de vue de la liberté de navigation et de transit, du taux des taxes éventuelles, du traitement égal des étrangers et des nationaux, de la neutralité en temps de guerre, les garanties acquises sur le Niger concordent avec celles qui sont stipulées pour le Congo, et les deux grands fleuves de l'Afrique occidentale deviennent au même degré, accessibles au pavillon de toutes les nations.

VI. *Conditions des occupations futures.* — A l'avenir toute prise de possession sur les côtes du continent africain devra être notifiée et ne sera valable qu'à la condition d'être effective. — Ces dispositions, qui correspondent à une lacune souvent signalée du droit international, tendent à prévenir des complications futures et à assurer le développement pacifique de la civilisation et du commerce.

Ces dispositions sont fort limitées dans leur application, puisqu'elles ne concernent que les occupations futures sur les côtes, c'est-à-dire des prises de possession avec exercice immédiat de la souveraineté. Mais, dit M. Banning, les puissances ont entendu que c'est le *minimum* des obligations qu'elles assument conventionnellement. Elles ont pensé et prévu que les gouvernements contractants iraient spontanément au delà, et que ces règles édictées par l'acte de Berlin tendraient à se généraliser.

Le dernier chapitre de l'Acte général de la Conférence porte que les puissances signataires se réservent d'introduire dans cet Acte les modifications reconnues utiles. — D'autres puis-

elle tourne vers l'E. en dirigeant au nord les eaux du lac Tchad; ensuite vers le S.-E, où elle sépare les eaux du Bahr-El-Ghazall, de celles de la rivière Ouellé, vers 8° lat. N., où le voyageur Schweinfurt l'a franchie à une altitude de 915 mètres; de là elle s'avance encore vers le S.-E., probablement jusqu'aux *Montagnes Bleues*, vues par Baker sur la rive orientale du lac Albert; elle passe ensuite par les monts *Gambaragara*, entre le lac Albert et le lac Mouta Nzigé, si ce dernier n'est pas, comme on le pense, relié au lac Albert par un cours d'eau; sinon, la limite passe probablement à l'O. du lac Mouta Nzigé, puis au sud entre ce lac et la pointe nord du lac Tanganyka; elle s'écarte à l'E. de ce lac jusque sur 34° long. E. Gr., revient vers le S.-O. jusqu'au sud du lac Banguéolo, en passant probablement entre les lacs Rikoua et Nyassa; du lac Banguéolo elle se dirige vers l'O. jusqu'à la source de la Coanza, entre le 11ᵉ et le 13ᵉ parallèle sud, en séparant le bassin du Congo de celui du Zambèse; dans le massif des monts *Mosamba*, elle revient vers le N.-O. en séparant le bassin du Congo des petits bassins côtiers du Bengo, du Logué et de l'Ambrizette.

Orographie générale. — On ne possède pas actuellement assez de données, cotes d'altitude ou autres indications, pour se représenter le relief général du bassin du Congo. Il semble que dans sa région méridionale, ce bassin forme un vaste plateau dont la partie supérieure serait comprise entre 10° et 13° latit. S. Cette partie est marquée : 1° par les hautes plaines où se trouve le lac Dilolo à l'altitude de 1,445 mètres et d'où descendent vers le sud les affluents supérieurs du Zambèse et vers le nord ceux du Congo; 2° par la région plus accidentée où est le point de départ du Tchambési et dont les dépressions sont occupées par les lacs Banguéolo (altit. 1,125 m.) et Moéro (1,030 m.). De ce côté oriental s'avancent vers le nord des montagnes de 1,500, 1,800, 2,600 mètres, au milieu desquelles s'allonge du sud au nord le

grand lac Tanganyka (altit. 814 m.). Du côté occidental du plateau, à l'O de la Coanza, des montagnes s'avancent aussi vers le nord, entre 15° et 16° longit. de Greenwich, jusqu'au delà du Congo, rétrécissant le lit du fleuve au-dessous du Stanley Pool et y formant les nombreuses chutes de Livingstone. Au centre, entre la Coanza et le Loualaba, le plateau paraît sillonné de nombreuses rides, comme l'indique la multitude des rivières qu'on y signale descendant du sud au nord. Enfin du côté du nord, vers 1° au S. de l'équateur, les chutes de Stanley et la déviation des cours d'eau vers l'ouest font présumer que le plateau central a un rebord montagneux courant de l'E. à l'O. et dominant la dépression sur laquelle s'étale le Congo au delà de l'Équateur.

SUPERFICIE. — La superficie du bassin du Congo, tel qu'il a été déterminé plus haut, peut être évaluée à plus de 3 1/2 millions de kilomètres carrés. Cela représente plus que le tiers de l'Europe, ou les surfaces réunies de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la France, de la Suisse, de l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Serbie, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

RÉGIONS.— Le bassin du Congo avec les parties voisines qui s'étendent jusqu'à l'Atlantique à l'O. et jusqu'à l'océan Indien à l'E., forme la région que l'on désigne habituellement aujourd'hui par le terme d'*Afrique centrale* et que l'on appelait autrefois *Nigritie méridionale* ou *Haute-Afrique*. C'est à peu près le territoire déclaré libre par la Conférence de Berlin.

On cite un certain nombre de pays ou d'États dans les parties qui ont été traversées par des voyageurs européens. Tels sont :

1° L'*Oulounda* ou le *Lounda*, sur les hautes terres où commencent les affluents de gauche du Congo ; c'est le pays où règne le plus puissant des rois indigènes, le Muata Yamvo, dont la suprématie s'étend depuis le territoire portugais, à l'O. jusque vers le lac Lohemba à l'E. ;

elle tourne vers l'E. en dirigeant au nord les eaux du lac Tchad; ensuite vers le S.-E, où elle sépare les eaux du Bahr-El-Ghazall, de celles de la rivière Ouellé, vers 8° lat. N., où le voyageur Schweinfurt l'a franchie à une altitude de 915 mètres; de là elle s'avance encore vers le S.-E., probablement jusqu'aux *Montagnes Bleues*, vues par Baker sur la rive orientale du lac Albert; elle passe ensuite par les monts *Gambaragara*, entre le lac Albert et le lac Mouta Nzigé, si ce dernier n'est pas, comme on le pense, relié au lac Albert par un cours d'eau; sinon, la limite passe probablement à l'O. du lac Mouta Nzigé, puis au sud entre ce lac et la pointe nord du lac Tanganyka; elle s'écarte à l'E. de ce lac jusque sur 34° long. E. Gr., revient vers le S.-O. jusqu'au sud du lac Banguéolo, en passant probablement entre les lacs Rikoua et Nyassa; du lac Banguéolo elle se dirige vers l'O. jusqu'à la source de la Coanza, entre le 11e et le 13e parallèle sud, en séparant le bassin du Congo de celui du Zambèse; dans le massif des monts *Mosamba*, elle revient vers le N.-O. en séparant le bassin du Congo des petits bassins côtiers du Bengo, du Logué et de l'Ambrizette.

OROGRAPHIE GÉNÉRALE. — On ne possède pas actuellement assez de données, cotes d'altitude ou autres indications, pour se représenter le relief général du bassin du Congo. Il semble que dans sa région méridionale, ce bassin forme un vaste plateau dont la partie supérieure serait comprise entre 10° et 13° latit. S. Cette partie est marquée : 1° par les hautes plaines où se trouve le lac Dilolo à l'altitude de 1,445 mètres et d'où descendent vers le sud les affluents supérieurs du Zambèse et vers le nord ceux du Congo; 2° par la région plus accidentée où est le point de départ du Tchambési et dont les dépressions sont occupées par les lacs Banguéolo (altit. 1,125 m.) et Moéro (1,030 m.). De ce côté oriental s'avancent vers le nord des montagnes de 1,500, 1,800, 2,600 mètres, au milieu desquelles s'allonge du sud au nord le

lac reçoit du S.-O. un grand cours d'eau, le *Loualaba* ou *Kamolondo*, qui en sort, vers le N.-O., en conservant jusqu'à Nyangoué, son nom de *Loualaba*. Stanley a rencontré ce cours d'eau en 1876, vers 4° 45′ lat. S.; il s'y est embarqué, et en le descendant a relevé le cours du fleuve, qui dès lors porte le nom de Congo jusqu'à la mer. — Le Loualaba peut donc, aussi bien sinon mieux que le Tchambési, être regardé comme le cours supérieur du Congo. La connaissance de l'altitude précise de leur source pourrait trancher la question en faveur de l'un ou l'autre de ces deux cours supérieurs.

A partir de 4° 45′ lat. S., le Loualaba-Congo suit la direction N.-N.-O. jusqu'à 2° lat. S., puis celle du nord, à peu près vers 25° 30′ longitude E. de Greenwich, jusqu'à l'équateur.

Dans cette partie de son cours, le Congo reçoit à droite la *Louama*. C'est en suivant en partie cette rivière que Stanley, venant du Tanganyka en octobre 1876, aperçut le Loualaba, suivit ce fleuve à quelque distance de la rive droite, en traversant le pays de Manyéma et arriva à Roukombé où, cessant son voyage par terre, il s'embarqua à l'aventure sur le Congo.

Les localités signalées comme populeuses sur cette partie du fleuve sont : à gauche, *Makoura*, *Ikoundou*, *Ounya Nzingué* et *Vinya Nyara*; à droite, *Kisanga*, dans l'Oubouiré, et à gauche *Iryamba*.

A part les tributaires des lacs Banguéolo et Moéro, on signale comme entrant successivement dans le Congo supérieur, outre le *Loualaba*; à droite la *Loukouga* qui lui amène les eaux du Tanganyka; vers 4° 32′ lat. S., la *Louama*, *Louassé* ou *Loboumba*; à gauche, vers 3° 52′, le *Loufoubou*; vers 3° 15′ le *Rouiki*; à droite, vers 3°, la *Lira*, et vers 2° 42′, le *Monyeya*; vers 2°, l'*Ourindi*; vers 1° 8′, le *Lowa*; et vers 0° 30′, la rivière *Léopold* ou *Konkorra*. — Un peu en aval de celle-ci commencent les *Chutes de Stanley* ou *Stanley-Falls*.

Les *Stanley-Falls* sont une suite de sept cataractes situées

à l'équateur, entre 0° 25′ lat. sud et 0° 15′ lat. nord. Elles sont absolument infranchissables : le fleuve y tombe et se précipite avec un bruit effrayant. Stanley, lors de son premier voyage, y courut les plus grands dangers ; il dut y soutenir les attaques incessantes de tribus cannibales, couper en même temps, à travers la forêt, un passage suffisant pour traîner ses canots et reprendre ensuite le fleuve dans les intervalles navigables. A Nyangoué, l'altitude du fleuve est de 633 mètres, en aval de la septième cataracte, elle est de 490 mètres ; le fleuve a donc descendu entre ces deux points de 143 mètres. Il y a aujourd'hui à la dernière cataracte une station de l'Association internationale du Congo, appelée station des *Stanley-Falls*. Elle est située dans l'île Ouana Rousani, par 0° 10′ lat. N. et 25° long. E. Gr. ; elle a été fondée par Stanley en décembre 1883.

2. *Le Congo au nord de l'équateur, depuis les chutes de Stanley jusqu'au confluent de l'Oubandji.* A partir de la station de Stanley-Falls, le Congo tourne vers le nord-ouest jusque vers 23° longitude E. où il suit le 2e parallèle, pour tourner ensuite doucement vers l'O., et le S.-O., jusqu'à la station de Bangala où il prend un peu plus la direction du sud jusqu'à l'équateur (18° 30′ long. E.) où il reprend sa direction final vers le S.-O.

Dans la partie équatoriale de son cours, le Congo traverse une plaine sur laquelle il s'étale en prenant une largeur énorme, qui varie de 10 à 50 kilomètres. On n'en voit les deux rives qu'à Roubounga où l'on aperçoit à une douzaine de kilomètres les hauteurs d'Opoto, le point le plus septentrional de la rive droite du fleuve. De ce point il faut descendre jusqu'à Ngondo (0° 43′ lat. S.) et jusqu'à Loukolela (1° 6′ lat. S.) pour retrouver la largeur minimum de 10 kilomètres. « Ici, dit M. Roger, le fleuve a changé d'aspect. Pas la moindre ondulation de terrain... et sur cette terre d'une fertilité inimaginable croît une végétation d'une exubérance indescriptible. C'est à

travers de véritables déserts de végétation que le Congo, divisé maintenant en nombreux canaux de toutes largeurs, charrie, en longeant d'innombrables îles, ses eaux tranquilles et silencieuses. » Dans toute sa partie septentrionale, le Congo suit une pente faible, il ne descend que de 81 mètres, l'altitude donnée pour la dernière chute de Stanley étant de 490 mètres, et celle de la station de l'équateur de 409 mètres.

Les populations riveraines sont les Ouénya près des Stanley-Falls, ensuite les Yambaris et les Baondo à gauche, et les Korourou, à droite; les Baroundou, les Baroua, les Maroudja à gauche, et les Bangala à droite.

Les stations de l'Association du Congo au N. de l'équateur sont celles de *Arouwimi*, *Opoto*, *Bangala* et *Équateur* : *Arouwimi* (lat. 1° 10′ N., long. 23° 45′ E.), fondée sur la rive droite du Congo, au confluent de l'Arouwimi, en juin 1884, par le capitaine belge Hanssens; *Oupoto* (21° 40′ long. E.), sur la rive droite, fondée en juin 1884, par le capitaine Hanssens; *Bangala* (lat. 1° 50′ N., long. 19° 15′ E.), sur la rive droite, fondée en mai 1884, par le capitaine Hanssens; *Équateur* (lat. 0° 4′ N., long. 18° 36′ E.), sur la rive gauche, à 5 kilomètres en aval du confluent du Rouki.

Les embouchures de rivières que l'on rencontre en descendant le Congo équatorial sont : à droite, celle de la *Loukebou* ou *Mpaka*, de l'*Arouwimi*, de l'*Itimbiri*, de la *Ngalla* ou *Mongalla* et de l'*Oubandji*; à gauche, celle du *Loumami* sur 24° 40′ long. E.) et après un long intervalle, vers 18° 45 long. E., et 0° 40′ lat. N., le *Loulemgou*, l'*Ikélemba* et le *Rouki*.

3. *Depuis le confluent de l'Oubandji jusqu'au Stanley Pool.* A partir de la station de l'Équateur, un peu en amont du confluent de l'Oubandji, le Congo descend définitivement vers le S.-O. jusqu'au Stanley Pool. Dans cette partie de son cours il est encore très large, sauf à Ngondo et à Loukoléla où il se rétrécit un peu, et en aval de Bolobo où il n'a plus qu'une

largeur moyenne de 1,500 m. à 2,000 m., jusqu'au Stanley Pool. Le nombre des îles diminue en même temps que la largeur du fleuve; sur les rives encore lointaines, à Loukoléla et à Bolobo on voit paraître quelques collines.

Les pays riverains sont : à droite, ceux d'Oubandji et des Batéké, à gauche, celui des Bayanzi.

Les stations de l'Association du Congo sont celles de : *Ngondo*, *Loukoléla*, *Bolobo*, *Mabimo*, *Kwamouth*, *Msuata* et *Kimpoko*, toutes sur la rive gauche, la rive droite servant de limite du territoire qui appartient à la France; Ngondo (0° 44′ lat. S., 17° 58′ long. E.), en aval du confluent de l'Irébou, fondée par le capitaine Hanssens en 1884; *Loukoléla* (1° 7′ lat. S., 17° 33′ long. E.), fondée par Stanley en septembre 1883; *Bolobo* (2° 13′ lat. S., 16° 58′ long. E.), à 65 kilomètres en amont du confluent du Kwa ou Couango, fondée par le capitaine Hanssens en 1882; *Mabimo* récemment fondée dans le pays des Bayanzi, un peu plus bas que Bolobo; *Kwamouth* (3° 12′ lat. S., 16° 46′ long. E.) au confluent et sur la rive droite du Kwa ou Couango; *Msuata* (3° 27′ lat. S., 16° 27′ long. E.). à environ 30 kilomètres en amont de l'entrée du Stanley Pool; *Kimpoko* (4° 10′ lat. S., 15° 44′ long. E.), à l'entrée du Stanley Pool.

Les affluents signalés dans cette partie du fleuve sont : à droite, la *Licona*, l'*Alima*, la *Mpaka*, le *Lefimi* ou *Lawson*, tous encore incertains; à gauche, l'*Irebou* et le *Kwa*, qui est probablement le *Couango*.

Le *Stanley Pool* (4° lat. S., 15° 30′ long. E.) est une large expansion du fleuve plutôt qu'un lac (pool) comme l'a désigné Stanley en lui donnant son nom. Sa superficie peut-être d'environ 1,500 kilomètres carrés. Son altitude est de 348 mètres; le fleuve a donc descendu de 61 mètres depuis la station de l'Équateur, l'altitude de ce dernier point étant de 409 mètres. Il est divisé en deux parties par une longue île inhabitée qui s'étend suivant l'axe du fleuve; chacune des deux parties est

travers de véritables déserts de végétation que le Congo, divisé maintenant en nombreux canaux de toutes largeurs, charrie, en longeant d'innombrables îles, ses eaux tranquilles et silencieuses. » Dans toute sa partie septentrionale, le Congo suit une pente faible, il ne descend que de 81 mètres, l'altitude donnée pour la dernière chute de Stanley étant de 490 mètres, et celle de la station de l'équateur de 409 mètres.

Les populations riveraines sont les Ouénya près des Stanley-Falls, ensuite les Yambaris et les Baondo à gauche, et les Korourou, à droite; les Baroundou, les Baroua, les Maroudja à gauche, et les Bangala à droite.

Les stations de l'Association du Congo au N. de l'équateur sont celles de *Arouwimi*, *Opoto*, *Bangala* et *Équateur* : *Arouwimi* (lat. 1° 10' N., long. 23° 45' E.), fondée sur la rive droite du Congo, au confluent de l'Arouwimi, en juin 1884, par le capitaine belge Hanssens; *Oupoto* (21° 40' long. E.), sur la rive droite, fondée en juin 1884, par le capitaine Hanssens; *Bangala* (lat. 1° 50' N., long. 19° 15' E.), sur la rive droite, fondée en mai 1884, par le capitaine Hanssens; *Équateur* (lat. 0° 4' N., long. 18° 36' E.), sur la rive gauche, à 5 kilomètres en aval du confluent du Rouki.

Les embouchures de rivières que l'on rencontre en descendant le Congo équatorial sont : à droite, celle de la *Loukebou* ou *Mpaka*, de l'*Arouwimi*, de l'*Itimbiri*, de la *Ngalla* ou *Mongalla* et de l'*Oubandji*; à gauche, celle du *Loumami* sur 24° 40' long. E.) et après un long intervalle, vers 18° 45 long. E., et 0° 40' lat. N., le *Loulemgou*, l'*Ikélemba* et le *Rouki*.

3. *Depuis le confluent de l'Oubandji jusqu'au Stanley Pool.* A partir de la station de l'Équateur, un peu en amont du confluent de l'Oubandji, le Congo descend définitivement vers le S.-O. jusqu'au Stanley Pool. Dans cette partie de son cours il est encore très large, sauf à Ngondo et à Loukoléla où il se rétrécit un peu, et en aval de Bolobo où il n'a plus qu'une

en dépit de la férocité des tribus de ses bords. C'est un torrent furieux, roulant dans un lit profond, obstrué par des récifs de lave, des projections de falaises, des bancs de roches erratiques, traversant des gorges tortueuses, franchissant des terrasses et tombant en une longue série de chutes, de cataractes et de rapides. Après nos conflits si fréquents avec les sauvages, recommence la lutte avec le grand fleuve, dans la profonde et large déchirure qui, des hauts plateaux, descend à l'Atlantique. » Dans cette partie du fleuve, l'expédition de Stanley lors de son premier voyage de découverte, eut à courir de grands dangers et à supporter des fatigues excessives, en glissant sur d'effrayants rapides ou en traînant les canots le long des cataractes.

Les pays riverains sont, à droite, ceux des Batéké, des Babouendé et des Basoundi ; à gauche, celui des Bakongo.

Les stations de l'Association du Congo sont nombreuses et rapprochées. Ce sont : *Ngoma* (4° 24' lat. S.), en aval de la chute de Kaloulou ; *Loutété* (4° 49' lat. S., 15° 10' long. E. Gr.) en face des chutes d'Eisa ; *Ngombé* (4° 55' lat. S., 15° long. E.), près et en amont de Manyanga-Sud ; ***Manyanga-Sud***, sur la rive gauche, comme les précédentes, à 2 kilomètres en aval de la chute de Ntombo Matoka ; ***Manyanga-Nord***, sur la rive droite, à 2 kilomètres en aval de la chute de Ntombo Matoka, fondée en mai 1881 par Stanley et le lieutenant belge Harou ; *Loukounga* (5° 5' lat. S., 14° 53' long. E.), sur la rive gauche ; *Voonda* (5° 15' lat. S., 14° 15' long. E.) ; ***Rubytown***, à quelque distance de la rive gauche du Congo, sur la rive gauche du Louvou ; *Isanghila* (5° 12" lat. S., 14° 12' long. E.), sur la rive droite du Congo, en face des chutes d'Isanghila, fondée en février 1881 par Stanley et Nève ; *Nuam Mpozo* (5° 34' lat. S., 14° 3' long. E.), sur la rive gauche, au confluent et sur la rive droite du Mpozo ; ***Vivi*** (5° 40' lat. S., 13° 49' long. E.), sur la rive droite, à 10 kilomètres en aval de la chute de Yellala, fondée par Stanley en

janvier 1880; *Ikoungoula* (5° 42′ lat. S., 13° 45′ long. E.), sur la rive droite; *Noki* (5° 43′ lat. S., 13° 45′ long. E.), sur la rive gauche, en face d'Ikoungoula, en aval du confluent du Mpozo; *Boma* (5° 47′ lat. S., 13° 10′ long. E.), sur la rive droite, au confluent et sur la rive gauche de la rivière du Crocodile.

Les principaux affluents du Congo, à partir du Stanley Pool, sont : à droite, la rivière *Dioué* ou *Gordon Bennett*, le *Mata*, le *Louala* ; à gauche, l'*Eluala* ou *Quilou*, le *Loufou* et le *Mpozo*.

5. *De Boma à l'océan Atlantique.* — A Boma commence l'estuaire du Congo, suivant alors une direction à peu près vers l'ouest. Sa largeur redevient considérable : devant Boma, il a 4,700 mètres, plus bas il s'élargit encore, mais il se divise ensuite en deux branches principales entre lesquelles se trouvent de longues îles et auxquelles se rattachent diverses ramifications; devant Ponta de Lenha, le bras principal n'a que 700 mètres, mais il s'élargit un peu plus bas et jusqu'à son embouchure n'a nulle part moins de 3,000 mètres ; il entre dans l'Atlantique par une seule embouchure, large de 11 kilomètres, entre deux longues pointes; la *pointe Française* à droite et *Shark-Point* à gauche.

La longueur du fleuve depuis le point de départ du Tchambési jusqu'à l'Atlantique est d'environ 4,200 kilomètres.

Sa profondeur, devant Boma, est de 6 à 20 mètres; un peu en amont de Ponta de Lenha, un banc de sable mouvant met obstacle à la grande navigation ; mais plus bas, le fleuve reste entièrement navigable ; vers l'embouchure, la passe qui conduit au port de Banana a de 10 à 20 mètres de profondeur.

A partir de Boma les rives rocheuses qui longeaient les chutes de Livingstone, disparaissent pour faire place à des terres basses, à des plaines d'alluvion couvertes d'abord d'herbages entrecoupés de bouquets de palmiers élaïs et de baobabs; puis à partir de Ponta de Lenha, des forêts de

mangliers, de cocotiers, de palmiers, de maroumba ou arbres à coton, de pandanus, etc., qui s'élèvent à de grandes hauteurs, tandis qu'à leur pied le sol est couvert d'un fouillis inextricable d'herbes, de lianes et de broussailles.

Depuis Noki jusqu'à la mer, la rive gauche du Congo appartient au Portugal; depuis Manyanga la rive droite, ainsi que la côte de l'Atlantique jusqu'Yabe (35 kilom.), appartient à l'État indépendant du Congo. C'est dans cette étroite zone maritime que cet État devra naturellement établir sa base d'opération pour rayonner de là dans son immense domaine intérieur.

Sur la rive gauche, il y a quelques établissements portugais; sur la rive droite : *Boma* (5° 47′ lat. S., 13° 10′ long. E.), au confluent et sur la rive gauche de la rivière du Crocodile, est la principale place de commerce pour l'échange des produits de l'intérieur et des produits européens; il y a sur le fleuve huit factoreries européennes; en amont, et à peu près à 1 kilomètre du fleuve, l'Association du Congo a fait construire un *sanitarium* ou hôpital que dirige le docteur belge Allard.

Punta de Lenha (5° 56′ 17″ lat. S., 12° 45′ 54″ de long. E.), est un groupe de trois factoreries hollandaises et anglaises, établies dans une île formée par le fleuve et des ramifications, à 45 kilomètres en aval de Boma.

Banana (6° lat. S., 12° 21′ 40″ long. E. Gr.), est formé de cinq factoreries, dont deux hollandaises, une française, une anglaise et une portugaise ; il est situé sur une pointe de terre, basse et sablonneuse, dont la propriété foncière appartient aux factoreries; l'Association du Congo y a obtenu de la Société hollandaise un terrain à l'entrée du fleuve où flotte maintenant le drapeau de l'Association; le pavillon portugais flotte au sud, sur le Shark-Point; le port est à l'est de cette pointe, dans une crique formée par le fleuve même. Ce port, par sa situation, est naturellement appelé à devenir le point le plus important du Bas-Congo.

Les affluents du Congo. — La carte du bassin du Congo est encore presque entièrement muette en ce qui concerne les affluents du fleuve. Elle ne signale d'une part, sur chacune des deux rives, que quelques embouchures de rivières, qui n'ont été remontées que sur une très faible distance; d'autre part, bien loin au N. et au S., des tronçons du cours supérieur de rivières que l'on ne peut rattacher encore que par hypothèse aux embouchures notées sur le fleuve. — Les indications que l'on possède sur ces embouchures, ont été successivement fournies, et souvent avec de grandes variations, par le voyage de Stanley de 1876-77, et par ceux de ce même voyageur et des autres agents de l'Association du Congo. Nous suivrons successivement tous les affluents de la rive droite du fleuve, puis ceux de la rive gauche, en coordonnant les renseignements qui ont été donnés sur chacun d'eux.

1. *Affluents de droite.* On regarde, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme le cours supérieur du fleuve Congo, la rivière *Tchambézi*, affluent du lac Banguéolo, et le cours d'eau qui, sortant de ce lac au S.-O., semble être le même qui, sous le nom de *Louapoula*, traverse le lac *Moéro* pour descendre vers le N.-O., jusqu'au lac *Landji*. S'il en est ainsi, le fleuve Congo n'a pas, à droite, dans cette partie de son cours, d'affluents considérables; les rivières très nombreuses mais peu étendues de ce haut plateau, descendent pour la plupart dans les dépressions occupées par les lacs Banguéolo et Moéro, tandis que le sillon du fleuve suit vers le nord la pente générale du plateau.

Au lac *Landji* ou *Oulandji*, on signale à gauche le *Loualaba* dont nous parlerons plus loin en commençant la description des affluents de gauche. A droite aboutit la *Loukouga*. Cette rivière sort du lac *Tanganyka* qui est rattaché ainsi au bassin du Congo. A sa sortie de ce lac, elle a une largeur de 1,500 à 2,000 mètres, mais elle diminue rapidement et n'a plus que 400 mètres à environ quatre kilomètres plus bas; en ce point

mangliers, de cocotiers, de palmiers, de maroumba ou arbres à coton, de pandanus, etc., qui s'élèvent à de grandes hauteurs, tandis qu'à leur pied le sol est couvert d'un fouillis inextricable d'herbes, de lianes et de broussailles.

Depuis Noki jusqu'à la mer, la rive gauche du Congo appartient au Portugal; depuis Manyanga la rive droite, ainsi que la côte de l'Atlantique jusqu'Yabe (35 kilom.), appartient à l'État indépendant du Congo. C'est dans cette étroite zone maritime que cet État devra naturellement établir sa base d'opération pour rayonner de là dans son immense domaine intérieur.

Sur la rive gauche, il y a quelques établissements portugais ; sur la rive droite : *Boma* (5° 47' lat. S., 13° 10' long. E.), au confluent et sur la rive gauche de la rivière du Crocodile, est la principale place de commerce pour l'échange des produits de l'intérieur et des produits européens; il y a sur le fleuve huit factoreries européennes; en amont, et à peu près à 1 kilomètre du fleuve, l'Association du Congo a fait construire un *sanitarium* ou hôpital que dirige le docteur belge Allard.

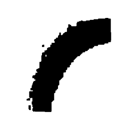
Punta de Lenha (5° 56' 17'' lat. S., 12° 45' 54'' de long. E.), est un groupe de trois factoreries hollandaises et anglaises, établies dans une île formée par le fleuve et des ramifications, à 45 kilomètres en aval de Boma.

Banana (6° lat. S., 12° 21' 40'' long. E. Gr.), est formé de cinq factoreries, dont deux hollandaises, une française, une anglaise et une portugaise ; il est situé sur une pointe de terre, basse et sablonneuse, dont la propriété foncière appartient aux factoreries; l'Association du Congo y a obtenu de la Société hollandaise un terrain à l'entrée du fleuve où flotte maintenant le drapeau de l'Association; le pavillon portugais flotte au sud, sur le Shark-Point; le port est à l'est de cette pointe, dans une crique formée par le fleuve même. Ce port, par sa situation, est naturellement appelé à devenir le point le plus important du Bas-Congo.

Les affluents du Congo. — La carte du bassin du Congo est encore presque entièrement muette en ce qui concerne les affluents du fleuve. Elle ne signale d'une part, sur chacune des deux rives, que quelques embouchures de rivières, qui n'ont été remontées que sur une très faible distance; d'autre part, bien loin au N. et au S., des tronçons du cours supérieur de rivières que l'on ne peut rattacher encore que par hypothèse aux embouchures notées sur le fleuve. — Les indications que l'on possède sur ces embouchures, ont été successivement fournies, et souvent avec de grandes variations, par le voyage de Stanley de 1876-77, et par ceux de ce même voyageur et des autres agents de l'Association du Congo. Nous suivrons successivement tous les affluents de la rive droite du fleuve, puis ceux de la rive gauche, en coordonnant les renseignements qui ont été donnés sur chacun d'eux.

1. *Affluents de droite.* On regarde, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme le cours supérieur du fleuve Congo, la rivière *Tchambézi*, affluent du lac Banguéolo, et le cours d'eau qui, sortant de ce lac au S.-O., semble être le même qui, sous le nom de *Louapoula*, traverse le lac *Moéro* pour descendre vers le N.-O., jusqu'au lac *Landji*. S'il en est ainsi, le fleuve Congo n'a pas, à droite, dans cette partie de son cours, d'affluents considérables; les rivières très nombreuses mais peu étendües de ce haut plateau, descendent pour la plupart dans les dépressions occupées par les lacs Banguéolo et Moéro, tandis que le sillon du fleuve suit vers le nord la pente générale du plateau.

Au lac *Landji* ou *Oulandji*, on signale à gauche le *Loualaba* dont nous parlerons plus loin en commençant la description des affluents de gauche. A droite aboutit la *Loukouga*. Cette rivière sort du lac *Tanganyka* qui est rattaché ainsi au bassin du Congo. A sa sortie de ce lac, elle a une largeur de 1,500 à 2,000 mètres, mais elle diminue rapidement et n'a plus que 400 mètres à environ quatre kilomètres plus bas; en ce point



le courant vers le Congo devient sensible, mais son cours n'a pas encore été entièrement suivi. On dit qu'elle forme des chutes, ce qui rendrait impossible la navigation directe entre le Congo et le Tanganyka.

Le lac *Tanganyka* remplit une longue dépression longitudinale, entre 29° 20′ et 31° 20′ long. E. de Greenwich, et entre 3° 15′ et 8° 45′ latit. S. L'altitude de sa surface est de 814 mètres. Les affluents de sa rive occidentale sont très petits; sur la rive orientale, le plus grand affluent est le *Malogarasi* ou le *Gombé* qui paraît commencer dans l'Ounyanyembé, il descend vers l'O. en traversant l'Ounyamouési et finit dans le lac vers 5° 12′ lat. S., à environ 125 kilomètres au N.-E. du point où la Loukouga porte vers le Congo les eaux du lac.

A peu près à un degré au N. du lac Landji (à 4° 45′ lat. S.), le Congo reçoit à droite la *Louama* qui vient de l'E. en traversant le pays de Manyéma. Elle a un cours rapide. A l'endroit où il a traversé cette rivière (en 1876), Stanley lui donne 180 mètres de largeur, 6 pieds de profondeur et 722 mètres d'altitude. Elle reçoit à gauche l'Elouelou, mais Stanley dit en avoir traversé 76 affluents.

De la Louama jusqu'à l'équateur, on a signalé des embouchures de rivières qui paraissent venir de l'E., mais dont le cours est encore tout à fait inconnu : vers 2° 40′ lat. S., la *Lira*, rivière profonde, large d'environ 300 mètres, et dont les rives sont populeuses; vers 1° 30′ lat. S., l'*Ourindi*, large de 450 mètres; un peu plus bas (1° 18′ lat. S.), à l'altitude de 500 mètres, le *Lohoua* ou *Lowa*, large de 900 mètres; vers 0° 30′ lat. S., la rivière *Léopold*, *Kankorra* ou *Moundoukou*, large d'environ 200 mètres.

A partir de l'équateur, le versant de la rive droite devient plus étendu vers le N.-E., puisque de ce côté le lac Albert, que l'on sait appartenir au bassin du Nil, est distant du Congo d'environ six degrés de longitude. Au N.-O. du lac Albert

rs 5° lat. N., 26° long. E. Gr.), Schweinfurt, venant 1870 du Bahr-El-Ghazall, a franchi la ligne de faîte limitant l'O. le bassin du Nil, et il a rencontré, dans le pays des mbouttous, une grande rivière nommée *Ouellé* coulant vers uest. Elle commence avec la rivière *Kibali*, sur le versant cidental des Montagnes Bleues, à l'O. du lac Albert, vers 30′ lat. N. et 31° long. E., à une altitude d'environ 350 mètres. Elle reçoit successivement du nord le *Doungou*, le *rouli* et la *Gourba*, forme de hautes chutes, et descend vers uest dans une région encore inexplorée. On a signalé au N. elques rivières, le *Werré*, le *Mbomo*, le *Genko*, etc., qui en nt peut-être des affluents. A l'époque où Schweinfurt décout l'Ouellé, on ignorait encore qu'il y avait dans le voisinage grand fleuve qui drainait vers l'Atlantique toutes les eaux l'Afrique centrale. Schweinfurt supposa alors que l'Ouellé partenait au bassin le plus proche, c'est-à-dire à celui du lac had et pouvait être le cours supérieur du Chari, tributaire ce lac. Aujourd'hui la direction et le volume d'eau de uellé et de ses affluents font croire que cette rivière doit e le cours supérieur de l'un des affluents du Congo équatol, l'Arouwimi, l'Itimbiri ou l'Oubandji.

Un peu en aval de la septième cataracte des chutes de nley, vers 0° 20′ lat. N., la rivière *Mpaka* ou *Loukebou*, refois désignée sous le nom de *Mboura*, vient du N.-E.; e présente, à peu de distance de son embouchure, une ute au delà de laquelle elle est encore inconnue.

Vers 1° 10′ lat. N., 23° 45′ long. E., dans le pays des soko, l'*Arouwimi* ou *Biyéré* vient de l'E., d'après les plus entes explorations, et non du N.-E. comme on l'avait pensé bord. Stanley la vit pour la première fois le 1er février 1877; la qualifia alors de magnifique rivière et en évalua la larur, à son confluent, à 1,800 mètres, mais en constatant elle est relativement peu profonde et qu'elle est émaillée es. Il y revint en 1883, avec M. Roger, et la remonta jus-

qu'au village d'Yambouga, à 1° 13′ lat. N., où il fut arrêté par des rapides. Il lui suppose encore, dans sa carte de 1885, pour cours supérieur la rivière *Nepoko*, venant de l'E. sur le 2e parallèle N., et la rivière de l'*Ouellé;* mais Junker et les cartographes allemands lui attribuent pour cours supérieur la rivière Nepoko seulement.

A 2° lat. N. et vers 23° long. E., c'est-à-dire vers le sommet de la courbe qu'il décrit au N. de l'équateur, le Congo reçoit l'*Itimbiri*, appelé aussi *Mboula* ou *Bouloumbou*. Stanley vit cette rivière, pour la première fois, le 6 février 1877, et la désigna sous le nom d'*Oukéré*. En novembre 1883, il la remonta sur une étendue de 55 kilomètres. Le capitaine Hanssens la remonta, en 1884, jusqu'à 75 kilomètres du confluent; il lui attribua une direction N.-E., et en évalua la largeur de 400 à 800 mètres; mais il pensa qu'elle doit être peu profonde et n'avoir qu'une masse d'eau peu considérable, puisque son confluent est obstrué par une barre qui ne laisse qu'une passe de 50 mètres de largeur. Enfin, M. Grenfell vient de la remonter jusqu'à 2° 55′ lat. N.; en ce point son cours est barré par la *chute de Loubi*, elle n'a plus que 180 mètres de largeur et 3 à 4 mètres de profondeur. M. Grenfell pense que cette rivière pourrait avoir pour cours supérieur l'Ouellé; mais cette hypothèse ne paraît guère admissible, puisque l'Ouellé a un volume d'eau plus grand que celui de l'Itimbiri.

Le *Ngalla* ou *Mongalla*, qui entre dans le Congo vers 20° 20′ long. E., vient aussi du N.-E. Il fut signalé par Stanley en 1877; il fut exploré, en 1884, par le capitaine Hanssens, qui lui trouva environ 600 mètres de largeur et apprit des indigènes qu'il sort d'un lac nommé *Boukoumba;* ensuite MM. Grenfell et Coquilhat le remontèrent jusqu'à 2° 6″ lat. N., où il n'a plus que 150 mètres de largeur et 3 à 4 mètres de profondeur. Ces voyageurs pensent qu'il ne peut avoir plus de 100 kilomètres de longueur.

0° 28′ au sud de l'équateur débouche dans le Congo, une
de rivière, l'*Oubandji*, qui vient du nord. Stanley, lors de
remière descente du fleuve en 1877, avait entendu les
ènes parler de la Grande Rivière, le plus important
:nt de cette région, du pays des Bangala. Le capitaine
sens y pénétra en 1884, et y reconnut la grande agglo-
tion de villages désignée sous le nom d'Oubandji, entre
rière et le fleuve. En dernier lieu, le missionnaire anglais
fell l'a remontée jusqu'à 1° 25′ lat. N. En ce point elle
elle *Liboko*. Elle a, à son embouchure, une largeur de
ilomètres, c'est-à-dire celle de la bouche du Congo même
'océan Atlantique; elle a encore 3 kilomètres de large à
i′ lat. N. Sa profondeur est de 18 mètres à 0° 30′ N.
: rivière a donc un volume d'eau réellement énorme, et
:st probablement le plus considérable de tous les affluents
ongo. Stanley suppose qu'elle a sa source près de celle
Chari; l'importance de son volume d'eau fait penser à
.-J. Wauters (*Mouvement géographique*) qu'elle pourrait
avoir pour cours supérieur la rivière Ouellé. Quoi qu'il
oit, elle semble former au centre de l'Afrique une voie
ıle presque aussi puissante que le Congo lui-même.
ı N.-O. du cours inférieur de l'Oubandji, vers 5° lat. N.
3° à 18° long. E., on a signalé quelques parties de cours
ı, sous les noms de *Koundé, Nana, Donasalla*, etc., qui
ıent de l'Adamaoua et descendent vers le sud; ces cours
ı paraissent donc appartenir au bassin du Congo, mais on
ıit encore s'ils forment un affluent direct de ce fleuve, ou
'Oubandji ou de la Licona. — La nouvelle carte de
ley (1885) les suppose affluents de l'Oubandji.
ı rivière *Licona*, dont le bassin supérieur a été traversé par
razza (1878) dans le pays des Oumbété, se trouve à l'équa-
, mais on n'en connait pas le cours inférieur; elle appar-
peut-être au bassin de l'Oubandji; Stanley la suppose
:r dans le Congo vers 1° 30′ S. sous le nom de *Likoubou*,

là ou d'autres hypothèses placent l'embouchure de l'Alima.

La rivière *Alima* ou *Mbossi* commence dans le pays des Batéké (vers 2° lat. S.). Elle a été suivie en partie par de Brazza; c'est probablement la rivière qui entre dans le Congo vers 1° 33' lat. S., où a été fondée une station française. Stanley lui suppose pour embouchure celle de la rivière *Mpaka* vers 2° lat. S.

La rivière *Mpaka* a probablement son embouchure vers 2° lat. S., un peu en amont de la station de Bolobo. Elle vient de l'ouest, du pays des Batéké, où elle a été traversée par de Brazza. Sa vallée est peu habitée et ne paraît pas servir de communication entre l'Ogôoué et le Congo.

La rivière *Lefimi* ou *Lawson* entre dans le Congo à 2° 58 lat. S., un peu en amont de l'embouchure du Kwa. C'est une rivière aux eaux blanches, disait Stanley en 1877, entrant dans le Congo par deux bras larges chacun de plus de 100 mètres, mais cours d'eau rapide et sans grande profondeur. Elle commence non loin des sources de l'Ogôoué, traverse le pays des Batéké, à peu près suivant le 3e parallèle sud, et finit dans le petit État du roi Makoko, où de Brazza, qui avait descendu la rivière en venant du bassin de l'Ogôoué, fonda une station française.

La rivière Lawson est le dernier affluent de droite qui ait quelque étendue. En aval le bassin du Congo se resserre rapidement des deux côtés et n'envoie plus au fleuve que de petits tributaires : la rivière *Dioué* ou *Gordon Bennett*, signalée par Stanley en 1877, comme ayant un cours rapide, finissant par deux branches de chaque côté de l'île Djoumba, en face de la première des chutes de Livingstone, où l'on a fondé, à son embouchure, la station française de Brazzaville; — la rivière *Mata*, peu étendue, finissant près de la station de Manyanga, et séparant le pays des Babouendé de celui des Basoundi; — la rivière *Louala*, très petite, qui finit à 5° lat. S., un peu plus bas que la Mata.

2. *Affluents de gauche.* Le versant de la rive droite du Congo, suivant la courbe générale du fleuve, forme dans son ensemble une sorte d'immense croissant ayant pour principaux bassins tributaires, celui du lac Tanganyka avec le Gombé et le Loukouga, celui de l'Arouwimi et celui de l'Oubandji, et une multitude d'affluents beaucoup plus petits.

Le versant de la rive gauche forme dans son ensemble, une sorte de vaste parallélogramme ayant à peu près pour côtés : à l'O., le méridien du Stanley Pool (16° long. E.), à l'E. celui du Loualaba (27° 30′ long. E.), au S. le 12° parallèle sud, tandis qu'il finit au N. avec la pointe que forme le Congo à 2° au N. de l'équateur. La pente générale est du sud au nord. Les affluents de ce côté doivent avoir une longueur considérable, puisque, à partir de la ligne de faîte méridionale, le Loualaba, qui est une composante supérieure du fleuve, parcourt déjà 7 à 8 degrés de latitude, et ceux qu'il reçoit vers l'équateur peuvent avoir traversé, en ligne droite, 12 ou 13 degrés. Mais il n'y a que la moitié méridionale de ce versant, au S. du 6° parallèle, qui ait été parcourue par quelques voyageurs; la moitié septentrionale est presque complètement inconnue. — Nous ne pouvons encore, pour ce versant, que mentionner les embouchures signalées le long du fleuve et les cours d'eau supérieurs que l'on suppose pouvoir se rattacher à ces embouchures. On peut dire aussi, pour ce versant comme pour celui de droite, que les données et les hypothèses actuelles seront probablement plus d'une fois modifiées à mesure que les explorations et les notions scientifiques se multiplieront.

En prenant pour cours supérieur du Congo la ligne formée par le Tchambézi et le Louapoula, le premier affluent de gauche serait le cours d'eau désigné sous le nom de *Loualaba* ou *Kamolondo*.

D'après les données actuelles, encore fort incertaines, cette rivière recevrait toutes les eaux, *Loubouré* à gauche, *Lekouloué*

et *Loufira* à droite, des pays de Lunda, de Katanga et d'Ouroua ou de Moloua. Elle commence au S. vers 12° lat. sur le plateau marqué par le petit lac Dilolo (altitude 1,445 m.) et duquel descendent vers le sud des affluents du Zambèse, et vers le nord, dans le bassin du Congo, une infinité de rivières traversées par l'itinéraire des anciens pombeiros ou marchands portugais. En descendant vers le nord, le Loualaba rencontre une série de lacs, *Lohemba* ou *Oupemba*, *Kassali* (altit. 523 m.), *Kowambe*, *Kohanda*, *Ahimbe*, *Bamba* et *Ziwambé*; il entre ensuite dans le lac *Landji*; il en sort sous son nom de Loualaba et il est dès lors, avec certitude, le cours supérieur du Congo.

Dans cette partie du cours du fleuve jusqu'à l'équateur on cite peu d'embouchures d'affluents et ceux-ci paraissent être peu considérables. Tels sont : le *Loufoubou* qui paraît entrer dans le fleuve à environ 50 kilomètres (3° 50′ lat. S.) en aval de Nyangoué; il vient du sud, où il se trouve sur les itinéraires de Wissmann et de Cameron; il ne paraît pas avoir plus de 200 kilomètres de longueur; — le *Rouiki* qui entre dans le Congo vers 3° 18′ lat. S., un peu en aval du village de Makoura; — le *Kasoukou* (vers 1° 45′ lat. S.), vis-à-vis de Kisanga, ayant à peu près 100 mètres de large à son embouchure; il est supposé plus long que les précédents.

Le *Loumami* est une rivière qui a été traversée successivement par Cameron et par Wissmann, vers 6° lat, S. où elle reçoit à gauche le *Loukassé*. On suppose qu'elle commence vers 9° 30′ lat. S., au S.-O. du lac Kassali; on ignore complètement son cours inférieur; Stanley, en 1877, en plaçai l'embouchure vers 0° 35′ lat. S., vis-à-vis de la rivière Léopold de la rive droite; dans sa carte de 1885, il l'indique comme pouvant être un affluent du *Loubiranzi* dont il place l'embouchure au delà de l'équateur à 0° 30′ lat. N.; tandis que d'autres hypothèses donnent cette dernière embouchure comme celle du Loumami, et font du Loubiranzi u

fluent probable du *Loulemgou* qui est beaucoup plus bas.

Le *Loubiranzi* commence peut-être vers 10° lat. S., où a assé Cameron, à l'O. du lac Lohemba; on le retrouve sous le om de *Loubilach* ou *Sankourrou* entre 6° et 5° de lat. S., ır l'itinéraire du lieutenant Wissmann. A partir de ce point ›n cours est tout à fait inconnu. Comme nous venons de le re, Stanley en place l'embouchure vers 0° 30′ lat. N. et ŀ° 40′ long. E. Récemment M. Grenfell en a remonté l'em›uchure jusqu'à 1° 33′ lat. S.; dans cette partie inférieure la vière a un cours sinueux, mais pas de cataractes.

De cette embouchure (24° 40′ long. E.), du Loubiranzi-ɔumami, jusqu'à celle du *Loulemgou* (18° 43′ long. E.), əst-à-dire sur une longueur du fleuve d'environ 800 kiloètres, on ne signale sur la rive gauche aucun affluent nportant. Cela fait supposer que les rivières dont on constate ɛxistence vers le 6ᵉ parallèle S., après être descendues du ıd au nord, doivent, vers l'équateur, tourner à l'ouest comme fait le Congo lui-même. Il semble qu'il y ait là, courant de E. à l'O., un relief, rameau de montagnes ou rebord du plaau central, qui paraît marqué déjà par la direction est-ouest əs affluents de droite (rivières Léopold et Loukebou), qui ›nne naissance aux chutes de Stanley et qui est contourné ır la partie équatoriale du Congo.

Le *Loulemgou*, *Louloungou* (Stanley) ou *Mai Loulongo* (Grenll), entre dans le Congo à 0° 45′ lat. N. et 18° 43′ long. E. n pense qu'il vient du N.-E. et de l'E. en formant une courbe peu près semblable à celle du fleuve, ainsi que les deux ffluents suivants, l'Ikelemba et le Rouki. Son cours n'a pas ıcore été exploré. La dernière carte de Stanley (1885) le sup›se être le même que la rivière *Moansangoma* (ou Masangana) gnalée sur l'itinéraire de Wissmann vers 6° lat. S.; tandis ıe la dernière carte de Kiepert (1885) suppose cette rivière oansangoma un affluent du *Cassaï* ou *Rouki*, et en indique la ›urce dans le pays de Moloua, vers 9° lat. S. — Il y a place

encore pour d'autres hypothèses, en attendant qu'une exploration ait remonté le cours de cette rivière à partir du Congo. Toutefois, il paraît possible, en l'absence constatée d'affluents notables sur la rive gauche, en aval du Loumami ou Loubiranzi, que le Loulemgou recueille toutes les eaux entre le bassin du Loumami et celui du Rouki. On dit que la contrée qu'il parcourt est excessivement peuplée.

L'*Ikélemba* débouche dans le Congo à 0° 25′ lat. N. Cette rivière est peu considérable ; elle n'a à son embouchure que 100 mètres de largeur, et M. Grenfell, qui en a remonté le cours, ne lui donne que 200 à 250 kilomètres de longueur; elle descend de l'est vers l'ouest. Son cours tortueux traverse un grand nombre de petits villages.

Le *Rouki*, ou, comme l'appelle Stanley, le *Bourouki* ou *Mohindou* ou la *Rivière Noire*, entre dans le Congo vers 0° 8′ lat. N. On n'en connaît que l'embouchure, mais on s'accorde à lui donner pour cours supérieur la grande rivière *Cassaï*. Celle-ci prend sa source vers 12° lat. S., probablement avec la rivière *Cassabi*, dans les monts Mosamba, d'où elle descend d'abord vers le N.-E., tandis que les affluents supérieurs du Zambèse en descendent vers le S.-E., et ceux de la Coanza vers le N.-O. — La rivière Cassaï a été traversée dans son cours supérieur par Livingstone, Buchner, Wissmann et d'autres voyageurs. On lui attribue un grand nombre d'affluents qui traversent du sud au nord le pays de Lounda, soumis au Muata Yamvo. Son cours est inconnu à partir de 7° de latitude jusqu'à son embouchure ; mais le volume d'eau du Rouki fait présumer avec raison qu'il sert de débouché aux eaux du Cassaï. Dans ce cas celui-ci serait un cours d'eau très considérable, ayant au moins 2,000 kil. de longueur. — En ce moment le lieutenant Wissmann descend le cours du Cassaï, pour le service de l'Association du Congo. Il était arrivé, le 10 novembre 1884 à Louboukou (vers 6° lat. S. et 23° 13′ long. E.), résidence du chef de la tribu des Balouba.

Bien reçu par le chef, il a acquis un territoire et fondé une station, *Loulouabourg* (5° 58′ lat. S., 22° 20′ long. E.), sur la rive gauche de la belle rivière *Louloua*, affluent du Cassaï.

A 0° 40′ lat. S., une rivière de peu d'étendue, qu'on a désignée sous le nom de *Mantoumba* ou celui d'*Irébou*, amène au Congo les eaux du lac *Mantoumba*.

A 3° 12′ lat. S., à la station de Kwamouth, débouche dans le Congo la rivière *Kwa* ou *Bochini*, venant du N.-E. Elle est formée, à environ 120 kilomètres en amont de son embouchure, par deux rivières : l'une à droite, le *Mfini*, qui lui apporte les eaux du grand lac *Léopold II*; l'autre, à gauche, le *Mbiheh* qui est très probablement le *Couango*. Le Couango commence vers 12° lat. S., dans les monts de Mossamba, non loin des sources du Cassaï. Il descend vers le nord en recevant de chaque côté de nombreux affluents. On lui suppose entre autres, comme affluent de droite, une grande rivière, le *Couilou*, qui a été traversée, comme le reste du bassin supérieur du Couango, par les itinéraires de Livingstone, Buchner, Pogge et Wissmann. En ce moment, le lieutenant italien Massari, au service de l'Association du Congo, est en exploration dans le bassin du Couango, pour arriver à connaître tout le cours de cette rivière.

A partir de l'embouchure du Kwa ou Couango, le Congo ne reçoit plus à gauche d'affluents importants. Le grand versant de gauche s'arrête tout d'un coup au Stanley-Pool et la vallée du fleuve est dès lors accidentée tout le long des Chutes de Livingstone. On ne signale plus dans cette partie du fleuve que trois tributaires, relativement petits : une rivière *Quilou*, le *Loufou* et le *Mpozo*.

Climat. — On ne possède, en fait d'observations météorologiques régulières sur la région du Congo, que celles qui ont été faites par M. A. von Danckelman, au service de l'Association du Congo, à Vivi, pendant les années 1882-83. A part cela, nous ne connaissons que peu d'indications, sans pré-

tention scientifique, signalées par des voyageurs au cours de leur exploration. Nous extrayons donc du mémoire de M. A. von Danckelman les données caractéristiques du climat à Vivi, à 5° 40′ lat. S., 13° 49′ long. E. de Greenwich, 114 mètres d'altitude. Elles peuvent à peu près convenir à une grande partie du bassin du Congo.

Température. — Aux deux passages du soleil au zénith de Vivi, le 6 mars et le 6 octobre, correspondent deux maxima annuels : le plus élevé en février et un second un peu moindre en novembre, mais, suivant les années, ces époques de maximum peuvent être retardées de plusieurs semaines. En 1883, la température moyenne du mois de février a été de 26°,4 c. ; celle de novembre (1882), 25°,9 c. Le degré maximum observé (5 novembre 1882) a été de 36°,2.

Les deux minima se produisent en juillet et en décembre. La température moyenne de juillet (1882) a été de 20°,7 c.; celle de décembre, de 25°,5 c. Pendant les nuits sans nuages, qui sont rares, la température baisse fortement : elle descendit à 12° le 20 juillet 1882.

Sur le Congo inférieur, la saison comprise entre le milieu de juin et le commencement de septembre est sans contredit la plus agréable, la plus belle et aussi la plus saine de toute l'année.

La chaleur est parfois, pas toujours, accablante dans le cours de la saison des pluies, surtout en février et pendant la première quinzaine de mars, car alors les orages sont encore rares et l'atmosphère est peu souvent rafraîchie par la pluie qui les accompagne. Mais à d'autres époques de la même saison, lorsque le soleil darde ses rayons brûlants sur le sol mouillé, la chaleur humide peut devenir étouffante; de plus, il se dégage des matières vaseuses en putréfaction, qui imprègnent le sol notamment dans les endroits recouverts de hautes herbes, des émanations dont le souvenir est ineffaçable pour l'odorat.

L'augmentation diurne et mensuelle de la température est à peu près constante à la côte, de l'équateur à Loanda; elle est plus considérable vers l'intérieur. Elle est plus grande pendant la saison sèche, principalement sur les plateaux assez élevés de l'intérieur, où elle est très grande; elle est la cause de beaucoup de maladies parmi les indigènes, pour qui cette saison est la plus insalubre. Beaucoup de noirs, trop peu vêtus, succombent à des maladies causées par des refroidissements.

Nébulosité. — La nature et le degré de nébulosité diffèrent considérablement de la saison sèche à la saison pluvieuse. Dans la saison pluvieuse, la marche journalière de la nébulosité est ordinairement comme suit : au lever du soleil le ciel est couvert, mais il s'éclaircit graduellement entre 8 et 10 heures, tout en éprouvant des rechutes. A 1 ou 2 heures de l'après-midi les orages apparaissent et occasionnent de nouveau un accroissement de la nébulosité dans la seconde moitié de l'après-midi. Le plus souvent le ciel s'éclaircit ensuite. — Dans la saison sèche, la nébulosité offre un caractère plus constant pour chaque journée; les jours entièrement sereins ou plus ou moins couverts sont plus nombreux. Cependant le bleu de l'atmosphère prend une coloration sale allant jusqu'au gris de plomb. Les nuages dominants sont alors des cumulo-stratus à contours vagues; ce n'est qu'au-dessus des incendies de prairies que l'on voit se former de gros cumulus à contours arrêtés. Jusque 15° ou 20° au dessus de l'horizon, il y a presque continuellement une sorte de vapeur et de fumée qui empêche souvent la vue de s'étendre au loin.

Incendies de prairies. — Les incendies de prairies constituent une particularité caractéristique de l'Afrique tropicale. Les rapports des derniers voyageurs qui ont visité ces contrées, Cameron, Buchner, Pogge, Wissmann en font souvent mention et parlent de leur influence sur l'aspect du pays. L'expédition

allemande de l'est de l'Afrique les observa pour la première fois à Gonda, dans le territoire situé entre le Tanganyka et Tabora, le 11 juin 1882. Ce phénomène est aussi fréquent dans l'ouest de l'Afrique que dans l'est du continent, même jusque dans l'Ovampo et le Herero au sud, et dans les vastes régions du Soudan au nord.

Sur le bas Congo ces incendies débutent avec une faible intensité, immédiatement après la saison des pluies, en mai, et durent jusqu'en novembre. Ils atteignent leur maximum en septembre et au commencement d'octobre. Ils produisent des quantités de fumée dont on a peine à se faire une idée, et ils détruisent des quantités considérables d'herbes, de paille et de buissons. Cependant ils ne sont pas aussi dangereux qu'on le croit ordinairement ; il suffit, pour les éteindre, quand le vent est faible et que les herbes sont encore assez humides, de frapper sur le foyer avec des branches. Ils passent trop rapidement pour entamer des arbres et ils s'arrêtent au bord des bosquets.

Vents. — Le régime des vents qui s'observent à Vivi est très simple. De juin à octobre, c'est-à-dire pendant la saison sèche, tous les vents soufflent à peu près du quadrant S.-W. Ce n'est qu'aux premières heures du matin et pendant la saison des pluies, parfois aussi le soir, que l'on constate un courant très faible venant du nord. Ce phénomène est tout à fait local et est provoqué par la chaîne de montagnes qui passe au nord de la station. Les vents d'ouest dominent également pendant la saison pluvieuse, mais ils sont en général beaucoup moins forts. Les calmes sont très fréquents, surtout dans la saison des pluies.

Pluies. — Les pluies de 1882 à 1883 furent extraordinairement abondantes sur toute la côte S.-W. d'Afrique : au Gabon, en 1882, on a mesuré 3^{m}107 de pluie, tandis qu'on n'en avait recueilli l'année précédente que 1^{m}469. A Vivi, de mai 1882 à juillet 1883, on recueillit 1^{m}132. Les pluies furent aussi

rès fortes dans les provinces d'Angola, Benguéla et Mossanedes.

Mars et novembre sont généralement considérés comme les mois les plus pluvieux. L'année 1882-83 a présenté 86 jours de pluie caractérisée, c'est-à-dire ayant donné plus de $0^{mm},25$ d'eau au pluviomètre.

Au Tanganyka, sous le 4e degré de latitude sud, la répartition des pluies, par saisons, est presque identique à celle de la côte ouest.

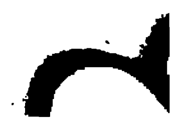
Crues. — Aux grandes anomalies dans la hauteur de pluie annuelle, qui caractérisent les régions tropicales et surtout l'Afrique, correspondent des crues et des abaissements de niveau du Congo, variables et irréguliers suivant les années. Les différences extrêmes dans la hauteur du fleuve ont été évaluées à 9 mètres en moyenne près des rapides qui se trouvent entre le Stanley Pool et Issanghila; de 4 à 5 mètres, à Vivi, et de 1 mètre à peine, à Ponta de Lenha. Par suite des déplacements dans le retour de la saison des pluies, les époques de début des crues sont également variables.

Un premier abaissement des eaux a lieu généralement dans la première décade de mai; il persiste, avec des alternatives de hausse de courte durée, jusque vers le 1er août. Alors se produit la crue causée par les affluents du nord. Le fleuve continue de grossir jusqu'en décembre. A la fin de ce mois, il décroît avec rapidité jusqu'en mars, puis se relève de nouveau jusqu'en mai.

Quelquefois il arrive que le niveau du fleuve dépasse en avril celui de décembre, mais d'ordinaire la crue succédant à la période sèche est la plus haute et la plus forte.

Orages. — En 1882, on n'a pas observé d'orage à Vivi de juin à octobre. De novembre 1882 à mai 1883, soit dans l'espace de sept mois, 95 orages ont été annotés.

Les orages venant de l'est sont les plus fréquents; ceux du N.-E. sont généralement plus forts.



Salubrité, hygiène. — Nous empruntons à la revue *Ciel et Terre* quelques-unes des observations de M. von Danckelman sur l'influence du climat du Congo.

Quand, naviguant vers l'Afrique équatoriale, le voyageur a dépassé le cap Palmas, et pénétré dans la zone chaude et humide des tropiques, il commence à trouver insupportable le séjour du bateau; il souffre de la chaleur et du manque de sommeil, et si, par malheur, il essaye d'étancher une soif ardente et perpétuelle à l'aide de toutes les boissons du bord, il perd bientôt l'appétit et se sent tout entier dans un état de faiblesse et d'abattement très pénible. Dans les premiers temps de son arrivée à destination, le voyageur européen souffre encore du manque de sommeil; il a les membres fatigués et la tête lourde; il n'est pas à l'aise; en un mot, il est saisi d'une lassitude générale et d'un manque de force que la plus grande énergie seule peut vaincre. L'action déprimante de la chaleur dépend moins d'ailleurs de la hauteur absolue du thermomètre que de la quantité de vapeur d'eau répandue dans l'air. Plus l'air est humide, plus la chaleur est accablante.

Si le séjour en Afrique se prolonge, on devient de jour en jour plus sensible aux moindres abaissements de température; c'est ainsi que, lorsque dans la saison sèche le thermomètre descend le matin au-dessous de 20° c., on n'a pas assez de vêtements pour se protéger; malgré tout, l'on a froid et plus froid que les nègres à demi nus qui vous entourent. On peut conclure de là qu'il est plus avantageux pour un nouvel arrivant de débarquer dans la saison sèche, afin de pouvoir s'habituer peu à peu à la température; pour celui qui a déjà fait un certain séjour dans le pays ou pour les naturels eux-mêmes cette saison est au contraire la plus malsaine; la mortalité y est le plus élevée, à cause des maladies de toute espèce que causent les refroidissements. Les naturels, très peu couverts, souffrent particulièrement des nuits froides des mois de juin, de juillet et d'août. Les douleurs rhumatismales et les affections

.ires sont communes parmi eux. Ce n'est donc pas de
jeté que de pourvoir ses serviteurs nègres, pendant
son, de couvertures de laine ou de coton.

uvel arrivant sous les tropiques ne pourrait se soute-
temps, si l'appétit ne venait pas lui faire regagner la
et la force qu'une transpiration abondante lui fait
Aussi est-on étonné de l'appétit que déploient les Euro-
t les nègres, pourvu qu'ils soient en bonne santé. La
ussi un rôle important à remplir pour rétablir l'équilibre
nisme; les vaisseaux doivent s'élargir pour livrer pas-
ine circulation plus active; l'épiderme se renouvelle
ent, parce qu'il est soumis à des causes de destruc-
is énergiques que sous nos climats. Il résulte de là
principales conditions de l'état de santé sous les tro-
sont une extrême propreté et un grand soin de la
n ne peut assez recommander les bains froids et les
s, ainsi que le port de vêtements qui permettent à la
ation de se faire avec la plus grande facilité. Dans ce
coton est bien préférable à la toile ou même à la laine,
ans les régions où le passage subit du jour à la nuit ou
autre cause, amène des changements subits de tem-
et exige conséquemment l'usage des vêtements de
l est prudent de porter par-dessous un vêtement de

quelques semaines chez l'un, quelques mois chez l'autre,
ée même chez un troisième, survient le premier accès
. Il est inévitable. Il est caractérisé successivement par
te d'affaiblissement, des frissons, des maux de tête
, des douleurs dans les articulations, une forte trans-
et une soif ardente. Après la première crise, elle
le lendemain ou de deux en deux jours. Il faut y cou-
t par le sulfate de quinine que l'on prend trois ou
ieures avant le moment de la crise. Elle se présente
s formes diverses suivant les individus; en tout cas,



elle doit être soignée dès le début pour ne pas devenir irrémédiable. Il paraît certain que l'on doit en attribuer la cause, non à l'action directe de la chaleur atmosphérique, mais à un micro-organisme, encore inconnu, qui a son habitat dans le sol. On a remarqué que les travaux de drainage tendent à faire disparaître la maladie, ainsi que le choix d'une habitation sur des terrains rocheux anciens, et loin des cours d'eau. Le docteur G.-A. Fischer, qui a longtemps séjourné en Afrique, recommande de bien éviter l'humidité dans la tente ou l'habitation; de donner à la tente un toit double, celui de dessus étant imperméable et dépassant les côtés de la tente, et de bien sécher celle-ci au soleil; de construire la tente ou l'habitation sur un terrain sec, plutôt en plein air que dans la forêt et d'y établir des courants d'air.

Si l'action solaire directe entre pour peu de chose dans la production de la fièvre, elle a cependant des effets pernicieux évidents, contre lesquels il faut prudemment se garantir. Des fièvres intenses, des accès de folie de plusieurs mois, sinon la mort, sont les principales conséquences d'une promenade au soleil, la tête protégée seulement par un petit béret et non par un casque en liège ou un chapeau de planteur.

Les maladies de la peau sont fréquentes. Telle est celle qui est désignée sous le nom de *chien rouge* et qui résulte de l'inflammation des glandes sudoripares; on la guérit par des bains fréquents. La plus faible blessure à la peau ne se guérit jamais que par voie de suppuration. La plupart des Européens sont atteints d'abcès aux jambes. On prétend que ces ulcères sont un dérivatif qui préserve plus ou moins de la fièvre. Un petit changement de climat, un voyage en mer suffisent en général pour les faire disparaître. — Les autres maladies sont les affections intestinales, les maladies de foie et particulièrement la dysenterie. Quant à cette dernière, l'expérience a appris que l'on ne doit pas renvoyer trop rapidement en Europe ceux qui en sont atteints et qu'il est préférable de laisser la guérison se commencer à la côte.

En résumé, une nourriture saine et fortifiante est le premier et le meilleur préservatif du climat africain. Les conserves alimentaires de l'Europe sont les provisions des plus nécessaires; un verre de vin ou de bière est même de temps en temps une précieuse ressource; il faut autant se garder d'être d'une tempérance exagérée que de boire beaucoup, ainsi que le font malheureusement un grand nombre d'étrangers. C'est souvent à leur propre manque de jugement que les Européens doivent attribuer les malheurs qui les frappent et qui sont, dans beaucoup de cas, le résultat d'une perte subite de l'énergie morale. Celle-ci est aussi nécessaire que la vigueur physique. L'homme sans énergie est, en Afrique, un homme perdu, tout comme celui qui est insouciant et téméraire.

Nul doute, dit encore M. von Danckelman, que dans un temps plus ou moins éloigné, la population du globe s'accroissant sans cesse, le courant humain qui se déverse sur l'Amérique, se dirigera vers l'Afrique. L'homme alors maîtrisera le climat avec toutes les forces de la science. Mais on peut affirmer aussi que dans la population blanche qui, dans les temps à venir naîtra et se reproduira dans ces régions, on ne retrouvera pas cette énergie et cette activité qui caractérise les nations des latitudes tempérées.

Population. — On n'a pas encore de bases suffisantes pour évaluer le total de la population du bassin du Congo. Un fait ressort évidemment de toutes les relations des voyageurs; c'est que la population de l'Afrique centrale est très dense, les villages sont nombreux, les marchés très animés. Il nous paraît que l'on peut approcher de la réalité en prenant comme chiffre de densité celui de 9 ou 10 habitants par kilomètre carré, moyenne approximative établie pour les parties plus connues de l'Afrique intertropicale. On arrive ainsi à un total d'au moins 30 millions d'habitants pour le bassin du Congo.

Quant aux caractères et aux divisions ethnographiques de la population, les données scientifiques font encore défaut,

pour le plus grand nombre des peuples africains et en particulier pour ceux de la région du Congo, dont la géographie même est encore si incomplète. D'après l'ouvrage dans lequel M. R. Hartmann a réuni tout ce que l'on connaît des peuples de l'Afrique, on peut voir que la race nègre est loin d'être aussi homogène qu'on le croirait au premier abord. Cette race présente même une grande variété de caractères physiques qui démontre des immigrations et des mélanges aujourd'hui très difficiles à définir.

On peut cependant reconnaître que toute la population indigène du bassin du Congo, tout entière de race nègre dans son ensemble, forme trois groupes assez distincts : les peuples du plateau, ceux du nord-ouest et ceux du nord-est.

Sur le plateau central, c'est-à-dire dans la plus grande partie du bassin du Congo et du Zambèse, les peuples, en allant vers le S.-E., s'éloignent de plus en plus du type conventionnel du nègre de Guinée; ils ont le teint moins foncé que la plupart des Soudaniens. A cause de leurs affinités de types et de langage, on étend encore aux peuples de cette région, ainsi qu'aux Cafres, la désignation générale de *Bantous*, du nom d'une tribu cafre primitive. Parmi ces peuples se trouvent : les *Makouas*, entre le lac Nyassa et la côte; les *Ounyamésis*, au S. du lac Victoria ; les Manyéma, sur le cours du Loualaba; les *Balounda*, dans l'Oulounda ou pays du Muata-Yamvo, entre le Couango et le lac Kassali; ils paraissent réunir les caractères typiques des Niam-Niam, des Fans, des nègres du Loango et ceux des Bantous ou des Cafres.

Dans la région du N.-O., depuis le Congo inférieur jusqu'au Cameroun, les peuples offrent de nombreuses affinités de types, de mœurs et de langage avec les populations du Haut-Nil. On y distingue : les *Fans* ou *Pahouins*, dans le bassin de l'Ogôoué; les *Pongué*, sur les rives du Gabon; les *Dualla*, dans le bassin du Cameroun.

Dans la région du N.-E., c'est-à-dire dans le bassin de



l'Ouellé, les *Monbouttous*, sur l'Ouellé, le peuple le plus avancé de l'Afrique centrale, et cependant se livrant d'habitude au cannibalisme; il se distingue des peuples nègres qui l'entourent, par un teint clair, le nez aquilin et le corps bien proportionné; les *Niam-Niam*, au N. des Monbouttous, peuple guerrier et chasseur, remarquable par sa haute stature; il se livre aussi parfois au cannibalisme.

Quant aux langues de l'Afrique centrale, comme à celles de l'Afrique en général, il est encore impossible de formuler des assertions précises. Il semble qu'elles ont entre elles de grandes affinités; c'est le cas, en particulier, dans la région centrale. Les guides ou les porteurs que l'on prend à Zanzibar, comprennent parfaitement la langue indigène jusqu'au lac Tanganyka, et suffisamment celles des peuples riverains du Congo, D'après Hartmann, les langues du centre sont le *kinyoro* et le *kiganda*, qui ressemblent au cafre; le *bongo*, analogue au bagrimma du Baghirmi; les idiomes des nombreuses tribus des *Niam-Niam* et des *Monbouttous*, dont le dernier a de l'analogie avec le berberin et le nouba du nord. On ne sait presque rien des langues parlées entre les lacs Nyassa et Tanganyka et sur les bords du Congo. Les langues du Bas-Congo, *cagongo*, *loango*, *mpongoué*, *okondi* et autres idiomes des territoires du Gabon, se rapprochent de la langue des Bantous. Le *kimbunda*, parlé dans l'Angola et le Benguéla, forme la transition aux langues du Sud.

Productions naturelles. — L'Afrique, en général, a toujours paru plus pauvre que les autres parties du monde en productions minérales; on peut penser aujourd'hui que cette apparence n'est que le résultat de l'insuffisance de nos connaissances géographiques. Il est hors de doute que, dans l'avenir, l'exploration des montagnes voisines du fleuve du Congo ou situées dans son bassin supérieur y dévoilera la présence d'importantes richesses minérales. Déjà on y a trouvé l'*or*, le *fer*, le *cuivre*, le *plomb*, le *sel*, le *soufre*, etc. —

Cameron a vu de l'or dans le Katanga, et récemment on a constaté l'existence du quartz aurifère sur les bords du Congo. — Le fer est partout très répandu, principalement dans le Manyema, l'Ouroua, sur les bords du Congo, particulièrement sur le cours inférieur du fleuve et dans le Cazengo sur la rive droite de la Coanza; un grand nombre de peuples savent travailler le fer, et quelques-uns sont spécialement réputés comme forgerons; ils fabriquent une foule d'objets, couteaux, marteaux, enclumes, hachettes, épingles, etc., qui exigent une véritable habileté. — Le cuivre se rencontre dans plusieurs contrées en mines très riches, particulièrement dans le Katanga, au nord du Congo et dans le territoire portugais du Congo inférieur, ainsi que dans l'Angola et le Benguéla; les indigènes fondent le cuivre en lingots en forme de croix. Ils font aussi des lingots de plomb. — Le sel gemme se trouve en grande abondance chez les Kissamas, sur la rive gauche de la Coanza inférieure; on le coupe en morceaux cylindriques qui servent d'unité de monnaie.

Le règne végétal paraît être aussi riche en Afrique que dans les autres régions intertropicales.

Les principales plantes oléagineuses sont : le *palmier élaïs*, qui croît partout sans culture; la noix de cet arbre renferme un noyau comestible et une pulpe qui fournit l'*huile de palme* exportée en Europe; l'*arachide*, plante sarmenteuse qui produit une fève très riche en huile; elle est l'objet d'une importante culture; elle est expédiée en grande quantité en Europe, principalement à Marseille, pour la savonnerie et la parfumerie; le *sésame*, dont la graine fournit, comme l'arachide, une huile de savonnerie, d'éclairage et de table; le *ricin*, qui croît à l'état sauvage et dont on commence à exporter l'huile.

Le *caoutchouc* est le suc d'une plante sarmenteuse assez semblable à la vigne et d'autres plantes qui abondent dans les forêts de la côte et de l'intérieur; on en recueille de grandes quantités. L'arbre à *copal*, dont la gomme est employée dans

la fabrication du vernis, croît naturellement dans beaucoup de régions, sur la côte du Zanguebar, dans le bassin du lac Banguéolo, le long du Congo et dans le centre.

En fait de plantes tinctoriales on connaît : l'*indigotier* à l'état sauvage dans le bassin oriental du lac Tanganyka et sur les bords du Nyassa; il pourrait être cultivé dans l'intérieur; l'*orseille*, qui donne un rouge violet, est exportée par Zanzibar et par Banana; la *poudre de Camwood*, qui est d'nn beau rouge cramoisi, est faite avec l'écorce d'un arbuste qui croît dans le bassin supérieur du Congo; un bois rouge du Bas-Congo est exporté en certaine quantité.

Les fruits sont abondants et savoureux; ce sont : les *oranges*, les *bananes*, les *figues*, les *goyaves*, les *pêches*, les *ananas*, le fruit du *baobab*; les oranges de Cabinda sont renommées.

Le *manioc* donne une farine qui est la principale nourriture de beaucoup de tribus et pourrait être exportée en Europe avec bénéfice. Le *café* croît spontanément dans beaucoup de régions de l'Afrique centrale et est déjà cultivé à l'ouest; la *canne à sucre* se rencontre en quelques points et pourrait, ainsi que le riz, devenir l'objet d'une culture productive. Il en est de même du *tabac*, cultivé dans quelques régions et du *cotonnier* qui croît à peu près partout à l'état sauvage.

Le règne animal donne pour principal sinon pour seul produit des *dents d'éléphants*. Cet ivoire est apporté par de grandes caravanes de l'intérieur de l'Afrique jusqu'à San-Salvador. Là, ces caravanes se séparent pour se diriger les unes sur Ambriz, les autres sur Ambrizette, et surtout entre ces points à *Kisembo*, village situé aussi sur le littoral. L'ivoire est exporté surtout en Angleterre, où l'on en reçoit pour une valeur annuelle d'environ 8 millions de francs. Les dents d'hippopotames fournissent aussi un ivoire très apprécié.

Conclusion. — Comme on le voit par la rapide énumération qui précède, le commerce africain, qui presque partout se fait

sous forme de troc, possède beaucoup d'objets d'échange, et a encore de grandes réserves pour l'avenir. Ce commerce peut recevoir une impulsion nouvelle et considérable dans les conditions où se trouveront désormais les territoires du Congo. Par la grande voie du fleuve, complétée par des routes riveraines, les commerçants pourront désormais pénétrer dans l'intérieur et se rapprocher des lieux de production et des trafiquants indigènes; des stations actuellement établies, quelques-unes deviendront peut-être des marchés où se feront régulièrement les échanges. L'extension du trafic commercial, exportation des produits naturels de l'Afrique centrale, importation de produits manufacturés d'Europe, tel doit être actuellement le but pour ainsi dire unique de l'ouverture de l'Afrique centrale; c'est notre conclusion de cette étude de la *question du Congo*. Nous disons que l'extension du trafic commercial est l'unique but à poursuivre, parce que ce trafic dont les indigènes apprécient de suite l'importance, est le moyen le plus sûr d'entrer avec eux en communication pacifique et d'atteindre ainsi l'objectif, plus élevé mais plus abstrait de l'exploration africaine : l'extension de la science géographique et l'introduction de la civilisation chez des peuples incapables de sortir par eux-mêmes de leur barbarie séculaire.

Trafiquer, tel est donc pour les Européens, nous allions presque dire pour les gouvernants du nouvel État du Congo, le moyen de régner et de civiliser. Mais il faut se garder d'épuiser les richesses naturelles : l'ivoire, produit de la chasse à l'éléphant, diminuera nécessairement de quantité par l'excès de cette chasse; les produits végétaux finiraient de même par disparaître, si l'on allait en faire en Afrique, comme on l'a fait en d'autres régions, une consommation inintelligente. Il faut par la culture du sol, préparer les ressources de l'avenir; c'est aux blancs d'entreprendre cette œuvre de civilisation, cette industrie qui deviendra lucrative; les nègres sont, sinon indolents, du moins insouciants et imprévoyants;

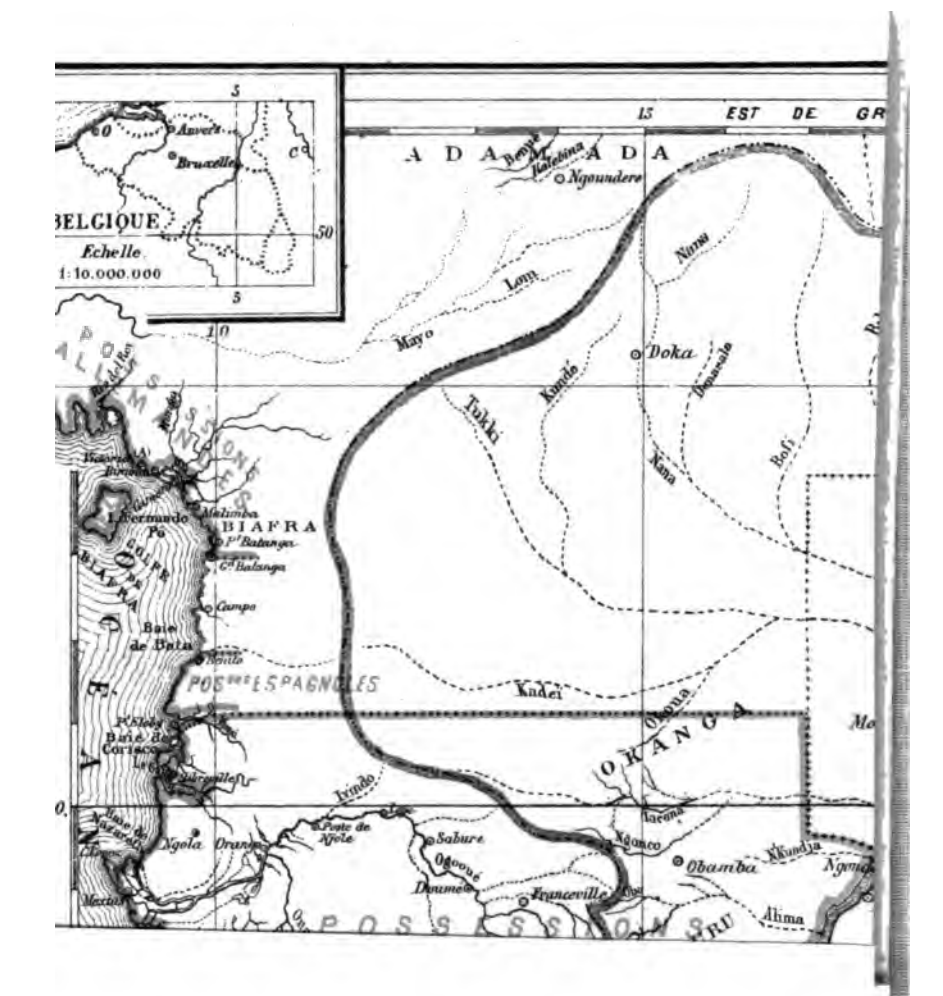
mais ils apprécient tout gain et ils savent comprendre le profit d'un travail régulier. Les résultats obtenus dans quelques stations a pu déjà leur servir d'exemple. Mais peut-il être question de créer au Congo, avec les blancs, des colonies agricoles ou autres, de pousser vers ce pays un courant d'émigration, d'y implanter la race blanche à côté ou au-dessus de la race noire? La plupart des grands voyageurs ont d'avance répondu négativement à cette question. La région torride africaine est le berceau, la raison d'être de la race noire et restera sans doute son domaine exclusif aussi longtemps que les conditions climatériques n'y auront pas changé. Des blancs pourront y vivre de longues années, peut être même toute leur existence normale, mais en se maintenant dans des conditions matérielles spéciales et en s'abstenant de tout travail fatigant. Peut-être se formera-t-il peu à peu une population mixte possédant la capacité intellectuelle du blanc et l'aptitude physique du noir. Mais, pour le moment, le rude labeur agricole doit être réservé aux noirs, qui travailleront soit pour leur compte, soit au service de planteurs blancs ou de propriétaires indigènes. Ainsi, par le travail uni à la culture morale et intellectuelle, les nègres de l'Afrique centrale s'élèveront sur l'échelle des peuples; et l'*État indépendant du Congo* assurera son avenir en contribuant au développement commercial des nations civilisées qui ont favorisé et reconnu sa création.

J. Du Fief.

30 juin 1885.

TABLE DES MATIÈRES

Bruxelles. — Imp. V^e Ch. VANDERAUWERA, 16, rue des Sables.



BELGIQUE
Echelle
1:10.000.000
Anvers
Bruxelles
EST DE GR
ADAMAOUA
Ngoundere
Lom
Mayo
Doka
Kadei
BIAFRA
Fernando Po
GOLFE DE BIAFRA
Batanga
Campo
Baie de Bata
POSSON ESPAGNOLES
OKANGA
Sabure
Ogooué
Franceville
Obamba
Alima
Ngola
Mexias

